



émissions
zéro
L'énergie renouvelable citoyenne

Rapport d'activité de la coopérative Émissions Zéro

Année 2023



Société coopérative agréée par le
Conseil National de la Coopération

N° d'agrément : 5166
Arrêté ministériel du 1/07/2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4	
VISION ET MISSION	6	
LES ACTIVITÉS	8	
	9	Les opportunités en phase de discussion
	9	Éolien
	14	Biomasse
	15	La production des sites soutenus par Emissions Zéro en 2023 : une année exceptionnelle
LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	18	
	19	AGO 2023
	21	AGE 2023
LES COOPÉRATEURS	22	
DU CÔTÉ DE NOS PARTENAIRES	25	
	26	1. CEN
	28	2. CourcEole
	28	3. Hornu-Boussu Energie
	30	4. Corenove
	31	5. Edora

LES GROUPES DE TRAVAIL (GT)	33	
	34	GT Finances
	34	GT Informatique
	34	GT Gouvernance et GT Révision des statuts
	34	GT Secrétariat
	35	GT Communication
	38	GT Administration des coopérateurs
LE CONSEIL CONSULTATIF DES COOPÉRATEURS	44	
ACTIVITÉS EXTÉRIEURES	46	
	47	1. Tour de la biométhanisation
	49	2. Visite du chantier à La Louvière
À PROPOS...	50	

INTRODUCTION

Le rapport qui suit reprend les principales activités d'Émissions Zéro (EZ) au cours de l'année 2023. Les anciens disaient : « Il n'y a plus de saisons... » Devrons-nous dire à nos petits-enfants: « Il n'y a plus d'années ? »

Les préoccupations vis-à-vis du climat nous taraudent. Certes, l'année qui s'est achevée a été extraordinaire sur le plan climatique, avec beaucoup de vent et une énorme pluviométrie. Qu'en sera-t-il en 2024 ? En 2022, le soleil, grande vedette, entraîna une sécheresse telle que l'étiage des rivières et fleuves désespéra les partisans de l'hydroélectricité. En 2021, l'eau avait dominé, rappelons-nous les drames dans la région liégeoise.

En 2023, nos outils de production parfaitement diversifiés (éolien, biométhanisation, hydroélectricité, photovoltaïque) ont fonctionné à plein. La production des sites soutenus par EZ ont progressé de 30% par rapport à celle de 2022. N'en déduisons pas immédiatement que le chiffre d'affaires a suivi la même tendance...

Les prix, parfois très élevés de l'électricité en 2022, avaient été la source de cheveux gris pour de nombreux fournisseurs d'électricité, dont Cociter. Les remous dus aux prix incontrôlables se sont poursuivis durant l'année 2023. Le marché de l'électricité est en constant changement ces derniers temps et le prix de vente de l'électricité, après des baisses inhabituelles lors de la crise du Covid, avait fortement augmenté en 2022, pour se tasser en ce début 2023 et présenter des baisses significatives au début 2024. Nous assistons à une modification du paysage de production (décisions politiques, gestion des productions d'énergie renouvelable...), à une législation en évolution :

- Taxations des surprofits (pour unités supérieures à 1MW) ;
- Calcul des certificats verts.

Les taux d'intérêt sont en hausse, une situation que nous n'avions pas connue depuis des années.

Le présent rapport développe les opportunités en cours de discussion ainsi que le détail de la production des différents sites soutenus par notre coopérative citoyenne.

Nous donnons également des informations sur l'activité des entités qui gravitent autour d'EZ ainsi que les rapports des différents groupes de travail (GT).

Par ailleurs, voici un aperçu de la situation au niveau du nombre de coopérateurs. Au 31 décembre 2023, EZ comptait 2.860 coopérateurs et un capital de 6.140.940 euros, soit 23.619 parts et une moyenne de 8,26 parts par coopérateur. L'évolution positive du nombre de coopérateurs s'était inscrite principalement dans notre appel pour la construction d'une éolienne à Houdeng-Goegnies (La Louvière). Les travaux de génie civil avaient débuté en février 2023, les premiers kWh produits ont été enregistrés le 29 mars 2024. Nous pouvons remercier Dimitris Stamatoukos et son équipe dans la volonté d'aller de l'avant. Mark Twain disait: « Ils ne savaient pas que c'était impossible, alors, ils l'ont fait. »

Le 31 décembre 2023 était la dernière date possible pour l'adaptation des statuts, selon la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (CSA). Cette loi obligeait toutes les sociétés et associations à s'y conformer avant le 31 décembre 2023, aux risques de se retrouver dans un statut éventuellement non souhaité, les clauses contraires à la loi étant évidemment considérées comme nulles et non avenues. Le 24 novembre 2023, une assemblée générale extraordinaire (AGE) d'EZ a modifié ses statuts. Ce fut une tâche compliquée et ingrate à laquelle Lucas Gossiaux s'était attaché, proposant même deux versions possibles pour aller au plus loin dans la démocratie à laquelle

toute coopérative aspire. Les sociétés dans lesquelles EZ s'implique ont également modifié leurs statuts, chacune à des dates différentes.

Notre vocation première n'est certes pas de faire de l'argent pour de l'argent. L'équilibre financier d'EZ est toutefois essentiel lors d'investissements dans de nouveaux projets d'énergie renouvelable ou de sobriété énergétique! C'est pourquoi, outre l'éolien, nous développons, seuls ou en partenariat public ou privé, d'autres types de projets citoyens tels que la biométhanisation, l'hydroélectricité, le photovoltaïque collectif ...

Notre Coopérative Émissions Zéro vit essentiellement grâce au bénévolat de coopérateurs actifs qui consacrent une partie de leur temps, souvent précieux, à des tâches diverses, pour contribuer à une gestion saine et dynamique de la coopérative, profitable à toutes et à tous. Devant l'accumulation des tâches, de plus en plus complexes, Anne Wouters, ingénieur civil, est entrée en fonction le 1er janvier 2022 pour épauler le conseil d'administration. Parmi ses nombreuses tâches, il y a, notamment, la gestion financière d'EZ.

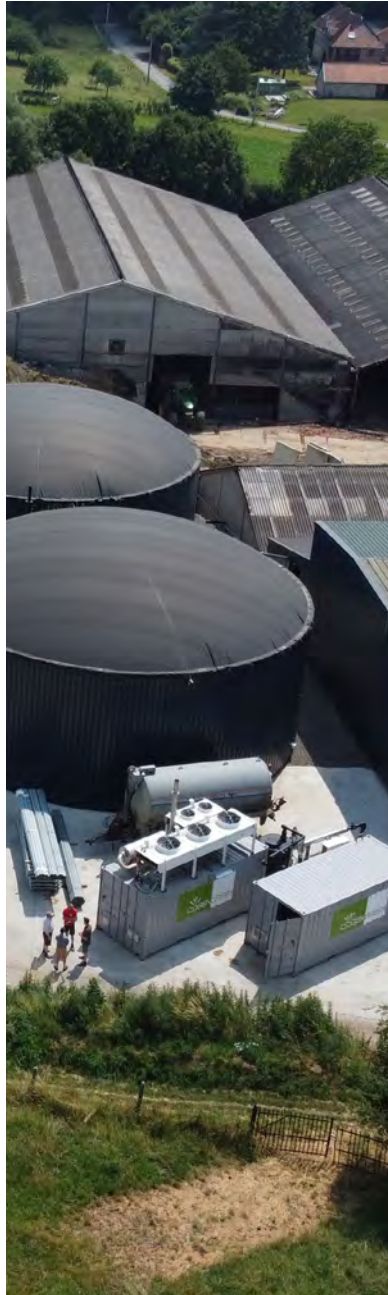
En septembre 2022, Xavier Gillon, auparavant administrateur d'EZ, était venu la seconder, tout en restant responsable de notre association citoyenne Locale La Ceinture Énergétique Namuroise (CEN). La CEN se profile de plus en plus comme un « club de réflexion et + » sur la production d'énergie, l'efficacité énergétique et la sobriété, au niveau de Namur et de ses communes périphériques. Fin 2023, Xavier a décidé de se consacrer pleinement à cette tâche. Ses fonctions au sein d'EZ se sont arrêtées au 31 mars 2024.



Vue aérienne du chantier de l'éolienne de La Louvière lors de la visite des coopérateurs, le 15 août 2023



VISION ET MISSION



Un document interne "Vision-Stratégie-Valeurs" définit notre ADN et notre approche dans les projets ; il en ressort des vision et mission. Ces dernières, débattues dans un premier temps en l'automne 2021, ont été reformulées en 2022. Ci-dessous, vous en trouverez la version actuelle :

Vision

Notre image du futur

Nous réapproprier la production d'énergie renouvelable afin de réduire les impacts environnementaux et d'augmenter notre résilience énergétique.

Nous voulons mobiliser les citoyens wallons et bruxellois à participer au système énergétique qui leur permet de se réapproprier et de gérer les modes de production et de consommation de leur énergie, production et consommation intégralement basées sur les énergies renouvelables.

C'est notre manière de répondre à la problématique actuelle de la transition énergétique.

Grâce à l'application de principes de sobriété et d'efficacité dans notre consommation d'énergie, nous sommes prêts pour développer une Belgique bas carbone à l'horizon 2050.

Nous sommes signataires de la charte Énergie Citoyenne.



Nacelle de l'éolienne de La Louvière

Mission

Clarifions notre intention et notre raison d'être

Nous déclinons notre vision en ces différentes missions :

- **Produire de l'énergie à partir de ressources ;**
- **Favoriser la réduction de la consommation ;**
- **Stimuler la démocratie participative et la vie ;**
- **Augmenter le nombre de coopérateurs ;**
- **Répondre prioritairement aux besoins énergétiques des coopérateurs en solidarité avec REScoop ;**
- **Sensibiliser tant en interne que vers l'extérieur à nos démarches répondant aux objectifs environnementaux.**

Les différents projets que nous développons (éolien, hydroélectricité, photovoltaïque et biomasse) concrétisent les différentes missions énoncées et demandent une professionnalisation croissante. Nous recherchons et sélectionnons des projets solides et suffisamment rentables pour qu'ils arrivent à leurs fins tout en développant la coopérative et en offrant un retour financier raisonnable aux coopérateurs.

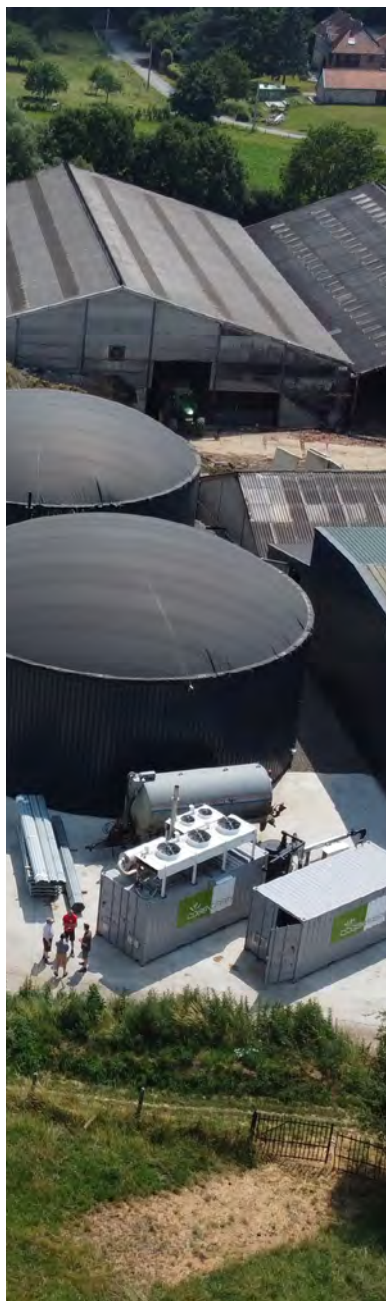
Nous intégrons à ces missions l'application et la défense des 7 principes de l'**Alliance coopérative internationale**.

Le terrain d'action d'Émissions Zéro est la Wallonie, Bruxelles et la Mer du Nord.



ÉMISSIONS ZÉRO

Les activités



1 Les opportunités en phase de discussion



Voici un tableau reprenant les projets éoliens et leur avancement en 2023.

Projet	Promoteur	Parc	Part EZ	Contractuel	Avancement
La Louvière (Houdeng-Goegnies)	EZ	1 x 2,3 MW	90%	Permis libre de recours	Levée de fonds en 2022 Construction en 2023 Inauguration en 2024
Boussu	Renner	3 x 3,6 MW	25%	Convention signée	Recours 1ère instance
Quévy	Storm	6 x 4,2-6 MW	50% de 2 éoliennes	Convention signée	Enquête publique
Bois et Borsu	Eneco	4 x 3,6 MW	1 éolienne	Convention signée	Recours 2ème instance
Mons Harmignies	Luminus	4 x 4,2 MW	1 éolienne	Convention signée	Recours en annulation
Walcourt	Bee	3 x 4,2 MW	1 éolienne	Convention signée	EIE en 2024
Sofico - Peruwelz	Ipalle + REScoop	4 x 4,2 MW	13% d'1 éolienne	Convention signée	Recours en annulation
Profondeville	Luminus	4 x 4 MW	1 éolienne	Convention signée	EIE en 2023
Ohey	WDP	4 x 6 MW	1 éolienne	Convention signée	EIE en 2024
Mettet – Fosse-la-Ville	Eneco	12 x 6 MW	1 éolienne	Convention en finalisation	EIE en 2024

EIE = étude d'incidences environnementales

Houdeng

2023 a été une année haute en émotions pour notre coopérative, celle de la construction de l'éolienne à La Louvière. Après la levée de fonds permettant le financement 100% citoyen par Émissions Zéro et Nosse-Moulin fin 2022, le temps des fondations est venu en février. Ce ne fut pas de tout repos car une conduite souterraine a complexifié le chantier. Le mât, la nacelle et les pales ont été installés durant l'été. En août, la visite de chantier, proposée aux coopérateurs, a d'ailleurs été un franc succès d'affluence. Ensuite,

l'éolienne est entrée dans sa phase d'essai. L'équipe se concentre dorénavant sur les sujets principaux :

- Raccordement définitif au réseau. Cette étape s'effectue à ce moment (avril 2024) par Ores;
- Mise en place du contrat de revente du productible. Un moment envisagé, la vente directe d'électricité à l'entreprise voisine a été abandonnée;
- Constitution d'une équipe locale d'animation. Cette équipe pourra assurer le gardiennage, les visites d'école, ...



Visite du chantier de La Louvière avec les coopérateurs le 15 août 2023

Boussu

Fin 2022, le permis a reçu un «refus tacite» : le Fonctionnaire Délégué (volet urbanisme du permis unique) et le Fonctionnaire Technique (volet environnement) n'ont pas su se mettre d'accord dans le délai imparti.

Emissions Zéro et Renner avaient dès lors chacun soumis un recours auprès des ministres en toute fin 2022. En avril 2023, Emissions Zéro et Renner ont rencontré les cabinets des ministres. Considérant un manque d'information pour statuer, les Ministres ont demandé un complément d'étude d'incidence environnementale pour clarifier les impacts sur la biodiversité.

Après 6 mois de relevés complémentaires, le complément d'étude d'incidence a confirmé l'étude d'incidence initiale, à savoir les niveaux d'impact faible sur la biodiversité. Sans dépôt de nouvelle demande de permis, une nouvelle Enquête Publique était administrativement nécessaire pour intégrer les mesures complémentaires. Préparée de concert entre Emissions Zéro et Renner, elle s'est tenue du 11 janvier au 12 février 2024. Se concentrant sur la collecte des lettres de soutien, Emissions Zéro n'a pas organisé d'atelier spécifique, mais l'Enquête Publique a été ponctuée d'interventions dans les médias.



XAVIER GILLON
CHARGÉ DE MISSION - COOPÉRATIVE ÉMISSIONS ZÉRO

Quévy

Avec CLEF et Émissions Zéro en tant que co-développeurs, Storm avait déposé une demande de permis, suivie par une enquête publique en 2022.

Durant la phase d'instruction du dossier, Storm a contracté des mesures de compensation biologiques supplémentaires en faveur des oiseaux des plaines agricoles afin de répondre aux attentes du DNF et du DEMNA. C'est pourquoi, en avril 2023, la procédure initiale d'instruction du dossier de demande de permis unique a été arrêtée, afin de répondre aux différents questionnements et remarques émis en instruction (DNF, Pôle Environnement, Parc Naturel des Hauts-Pays, ...).

Intégrant les mesures compensatoires complémentaires au sein de l'étude d'incidence, une nouvelle demande de permis a été introduite en septembre 2023 et l'Enquête Publique s'est tenue en octobre de la même année. Préalablement à l'Enquête Publique, Emissions Zéro avait rencontré le Parc Naturel des Hauts-Pays, la CCATM ainsi que le Pôle Aménagement du Territoire du CESE. Pendant l'Enquête Publique, Clef et Emissions Zéro ont porté une pétition visant le soutien au projet. En novembre, Storm, Clef et Emissions Zéro ont été reçus par les Fonctionnaires Technique et Délégué pour échanger sur le projet. En fin d'année, Emissions Zéro a organisé une soirée conviviale avec les coopérateurs de la région pour partager les détails de l'évolution du projet. En janvier 2024, Emissions Zéro a plaidé par courrier auprès des Fonctionnaires en faveur du projet.

Le projet est en attente de décision d'octroi de permis.

Bois et Borsu

En mai 2022, Émissions Zéro avait entamé un recours pour suspension et annulation de la décision de refus de permis. En septembre 2022, la demande de suspension avait été rejetée au Conseil d'État. Depuis lors, la procédure de recours en annulation du refus de permis se poursuit au Conseil d'État.

Mons Harmignies

L'étude d'incidence environnementale complémentaire a été finalisée par Luminus début 2023, apportant des précisions supplémentaires au niveau de l'effet d'encerclement dans la thématique paysagère. En janvier 2023, une nouvelle demande de permis a été déposée, ouvrant la voie à une Enquête Publique en avril 2023. Emissions Zéro a d'ailleurs tenu un atelier de présentation du projet. 280 personnes ont manifesté leur soutien au projet dans le cadre de cette Enquête Publique. Suite au refus de permis en première instance annoncé en juillet, Luminus et Emissions Zéro ont chacun déposé un recours administratif en août 2023. En octobre, le rapport de synthèse conclut à un avis favorable, appuyé notamment par un avis positif du DNF. Le permis est ensuite octroyé par les Ministres en novembre 2023. Malgré un courrier de soutien transmis par Emissions Zéro aux échevins, le Collège Communal de Mons a déposé un recours au Conseil d'Etat en février 2024.



Atelier EZ avec Bernard Deboysier

Walcourt

Le projet de 3 éoliennes a vécu son Enquête Publique en février 2023. Emissions Zéro eut l'occasion de tenir un atelier présentant le projet et le concept d'éolienne citoyenne aux riverains de Walcourt, constituant ainsi un groupe de soutien local. Cela permit la collecte de 30 lettres favorables au projet. Avec le promoteur Bee, Emissions Zéro a pu plaider en faveur du projet lors d'une rencontre avec l'échevinat de Walcourt. Notre coopérative a également présenté le projet au Collège communal de Thuin. Certaines instances ont remis un avis défavorable : CESE (proximité à l'aéroport de Florennes), la commune de Walcourt (impact paysager) et le DNF (proximité du bois). Bee a donc décidé le retrait

de la demande de permis. Cela permettra une meilleure redéfinition du projet. Dans cet objectif, des échanges sont en cours entre le DNF et Bee, Emissions Zéro contribuant activement aux débats. 2024 sera l'année d'une refonte du projet.

Sofico - Péruwelz

Ce projet comporte dorénavant 4 éoliennes comprises entre 3,6 MW et 4,5MW. En mai 2023, le rapport de synthèse contenait une conclusion favorable. Les Ministres ont octroyé un permis unique en juin 2023. Des opposants ont immédiatement porté un recours en annulation au Conseil d'Etat. La procédure se poursuivra donc sur un terme relativement long.

Profondeville

Après avoir participé activement à la Réunion d'Information Préalable en novembre 2022 et avoir tenu un atelier avec les riverains, la Ceinture Énergétique Namuroise (CEN) a rencontré la commune de Profondeville en janvier 2023, notamment pour illustrer les avantages de la participation citoyenne locale. En mai, la CEN a organisé une réunion locale en vue de constituer un groupe de soutien. En cours d'élaboration de l'étude d'incidence environnementale, Emissions Zéro a pu faire part de ses commentaires à Luminus. En janvier 2024, les études poussent à la modification du projet : les éoliennes seront proposées à 6MW au lieu de 4MW. En début d'année, Luminus et la CEN ont présenté cette évolution au Pollec et à l'échevinat de Profondeville.

Ohey

Ce projet a été initié par le développeur WDP en 2023 et est composé de 4 éoliennes entre Ohey et Evelette. En phase de pré-analyse, Emissions Zéros a pu faire part d'observations sur le projet, auxquelles WDP a apporté réponses. Une collaboration est donc née sur ce projet. La Réunion d'Information Préalable s'est tenue en décembre, durant laquelle Emissions Zéro a présenté les bénéfices de la participation citoyenne. La voie est ouverte à l'étude d'incidence environnementale sur 2024.

Mettet – Fosses-la-Ville

Le parc éolien existant à Fosses-la-Ville et Mettet, de Eneco, comporte 15 éoliennes de 139 m de hauteur. Le projet annoncé en 2023 concernera le repowering du parc, c'est-à-dire le renouvellement des éoliennes. Le futur parc contiendra 12 éoliennes de 180 m. Eneco a tenu la Réunion d'Information Préalable en décembre. Emissions Zéro était parmi les intervenants. L'étude d'incidence environnementale est en cours.

SeaCoop

En 2023, SeaCoop a vécu sa première année complète d'activité. Cette coopérative citoyenne a été co-créée par 34 REScoops (coopératives citoyennes en énergie renouvelable) belges afin de participer à des projets éoliens en mer (offshore). Elle dresse un bilan globalement positif du travail mené. Cette année a notamment été orientée selon 3 axes : le lobbying pour l'appel d'offres pour la Zone Princesse Elisabeth (ZPE ou PEZ), les discussions avec les parties prenantes, et le projet de recherche Sea2Socket (de l'électricité marine à l'ampoule).

L'avancée majeure de l'année est la publication des principes que devrait suivre l'arrêté royal déterminant les critères d'attribution des concessions de la Zone Princesse Elisabeth.

Ces principes, décidés par le gouvernement fédéral, ont été publiés le 5 mai 2023. Ils introduisent la participation citoyenne à hauteur de 1% du CAPEX (CAPEX = total des investissements dans les parcs) comme un critère obligatoire. De plus, sur une notation totale de 100 points, le modèle porté par SeaCoop pourrait rapporter jusqu'à 5 points à un candidat soumissionnaire. Les principes confirment également la possibilité pour les coopératives de racheter jusqu'à 25% du volume produit par les parcs éoliens offshore à un prix fixe déterminé à la remise du projet.

Ces principes, bien que non encore gravés dans le marbre, ont permis à toutes les parties prenantes de se projeter un peu plus loin dans ce projet. SeaCoop a donc entamé de nombreuses discussions avec les consortiums potentiels afin de pouvoir participer à des soumissions, une fois que l'arrêté royal final sera publié. A ce titre, un protocole d'accord (Memory of Understanding) a

été proposé aux partenaires potentiels.

Des discussions approfondies sont en cours avec différents partenaires potentiels. Les propositions concrètes de partenariat seront, le cas échéant, soumises à l'assemblée générale de SeaCoop. Chaque coopérative membre pourra s'y exprimer selon les principes de transparence et gouvernance démocratique propres à nos structures.

Dans le courant du mois de juillet, l'équipe de SeaCoop a appris qu'un des partenaires de C-power, le premier parc offshore belge, désirait revendre ses parts. Sur base de l'analyse, le CA a finalement décidé de ne pas se porter acquéreur. L'analyse de cette opportunité a tout de même été le déclencheur d'une série de questionnements autour de l'entrée dans un parc actuel notamment sur le financement d'une telle opération. Dans le cadre de cette étape, des premiers contacts ont été établis avec des banques et des modèles de financement ont été créés. Ils seront certainement utiles pour le futur et pour d'autres opportunités d'acquisition éventuelles.

La préparation à l'appel d'offres s'est aussi concrétisée au travers du projet de recherche Sea2Socket mené par les fédérations REScoop Wallonie et Vlaanderen, les fournisseurs coopératifs COCITER et Ecopower ainsi que par les universités de Gand et Mons. Dans le cadre de ce projet financé par le fond de transition énergétique (FTE), SeaCoop étudie la façon dont les communautés d'énergie renouvelable pourraient faire parvenir l'énergie éolienne offshore aux citoyens via un mécanisme de CoopPPA (Convention d'acquisition d'énergie coopérative).

La réflexion porte autour du modèle de fourniture et de gestion des risques propre à un achat de l'électricité à prix fixe. Elle décrit le chemin que l'énergie parcourra pour atteindre nos prises de courant. On en déduit des profils d'énergie et des responsabilités d'équilibre différents le long de cette chaîne. Un modèle analysant la solidité financière du modèle de CoopPPA a également été étudié durant cette année 2023.

REScoop

Ensemble, les coopératives REScoop Wallonie comptent 21.000 coopérateurs et ont atteint une production électrique de 114.000 MWh en 2023.

L'équipe est constituée de Fabrice et Julien, car Barthélémy est dorénavant détaché chez SeaCoop. Martin est venu épauler l'équipe lors d'un stage dans le cadre des CER (Communautés d'Énergie renouvelable) et de projets pilotes.

Les communautés d'énergie furent un sujet majeur sur 2023. REScoop Wallonie a été sollicité à de nombreuses reprises par des membres pour conseils en la matière. REScoop a organisé une journée de formation CER le 19/06/2023. Ensuite, un appel à projets a été annoncé par le Ministre wallon de l'Énergie Henry : Cadre plan de relance - Projet 76 : Lancer un appel à projets pour soutenir la création de 50 Communautés d'énergie renouvelable. Ce projet vise, par le biais d'un appel à projets, à permettre l'émergence rapide de Communautés d'énergie renouvelables

afin, d'une part, d'augmenter la production d'énergie renouvelable en Région Wallonne et, d'autre part, d'encourager l'appropriation des questions liées à l'énergie par les citoyens et les entreprises dont l'énergie n'est pas la préoccupation première.

REScoop envisage un dépôt collectif, par la fédération, d'un ensemble de projet de CER.

Le cadre éolien de la Pax Eolienica II a été une autre préoccupation. Un important travail d'échange avec les acteurs éoliens était nécessaire.

La fédération a organisé plusieurs Midis de l'Infos, des séances d'information sur des thèmes spécifiques à l'attention des membres : ConcertES et l'Économie Sociale, Valbiom et le gaz renouvelable, Modification des statuts des coopératives pour mise en conformité CSA, ...



Le rotor et les éléments du mât de l'éolienne de La Louvière au pied de la grue imposante pour leur assemblage



Lacplume

L'éolien et le photovoltaïque en Wallonie, sources d'énergie intermittentes, réclament une source d'énergie complémentaire pour équilibrer l'alimentation du réseau électrique. La biométhanisation agricole, en fonctionnant 8.000 heures par an non-stop, répond à cet enjeu. Le 23 juin 2023, une délégation de notre coopérative s'est rendue à Aubel pour une visite de la centrale de biométhanisation agricole et cogénération. Mr JM Ernst nous a accueillis et fait visiter ses installations.

La photo donne une vue aérienne de la ferme. Deux conteneurs abritent la cogénération, il y a deux digesteurs et, à l'arrière-plan, la cuve de stockage de digestat.



Vue aérienne des installations à Aubel

La centrale de biométhanisation agricole et cogénération d'Aubel, en bref :

- le moteur a une puissance de **175 kWélec / 202 kWchaleur**;
- la centrale produit de **l'électricité renouvelable : 1.335 MWh/an**; c'est l'équivalent à la consommation de **380 ménages** (moyenne de 3.500 kWh/an). Environ **108 MWh sont auto-consommés** par le site de biométhanisation et par les activités de la ferme;
- la **chaleur renouvelable** équivaut à **1.713 MWh/an** dont plus d'un tiers **685 MWh** sont auto-consommés (chauffage des bâtiments, notamment deux poulaillers qui font face aux deux digesteurs);
- l'installation permet d'**éviter l'émission de plus de 1.350 T d'équivalents de CO₂** par an;
- **deux emplois** (directs et indirects) ont été créés localement et durablement, ils s'ajoutent aux **3 emplois** de la ferme au début du projet.

Rièzes et Sarts

La maison de soins et de repos « Domaine des Rièzes et Sarts » à Cul-des-Sarts a désormais une chaufferie bois externalisée en conteneurs. Ce projet a été financé à la suite d'achat d'obligations proposé par notre coopérative. Ensuite, Coopeos a conçu et installé un réseau de chaleur bois en collaboration avec des entreprises locales.



Domaine des Rièzes et Sarts

La chaufferie, équipée de deux chaudières de 300 kW est installée dans un double container extérieur, et vient remplacer quatre chaudières mazout. Ce sont 150 000 litres de mazout/an qui sont désormais remplacés par des plaquettes de bois.

Coopeos assure également un contrat de service énergétique (maintenance et approvisionnement en bois), il est assorti d'un programme de sensibilisation au développement durable, et ce sur une durée de 15 ans.

De plus amples informations sur la coopérative Coopeos en fin de rapport d'activités.

2 La production des sites soutenus par EZ en 2023

L'année 2023 est une année exceptionnelle, en flagrant contraste par rapport à l'année 2022 : 2023 a reçu les faveurs des dieux Eole, Poseidon et Cérès. La nature nous a gâtés. Le vent, la pluviométrie, la biomasse furent donnés à profusion. Nous, qui nous préoccupons de la production renouvelable d'électricité, nous constatons qu'elle a bondi de 30%, passant de 28.230 MWh* à 40.435 MWh. Tous les sites de production ont fonctionné de façon optimale. Les pannes ont été peu nombreuses, sauf chez Ochain Energie où le premier moteur arrive en fin de vie. Il fonctionne depuis 2017. Mais Ochain Energie a rempli son contrat de 8.000 MWh.

Chaque trimestre, presque chaque mois, montre une production supérieure à celle du correspondant de 2022. C'est ce qui nous a incité à analyser trimestriellement la production de nos sites, sauf chez Ochain Energie, où la production électrique est comparée à celle du trimestre précédent.

On pourrait considérer que la production 2022 est un niveau bas et la production 2023 un niveau élevé. Il serait présomptueux de croire que l'année qui vient d'être entamée pourrait rivaliser avec l'année 2023. Mais l'espoir fait vivre.

Premier trimestre

Le bilan des productions du premier trimestre 2023 est contrasté. Au niveau éolien, la pleine capacité est revenue le 21 mars aux Moulins du Haut-Pays (MHP), à Dour et Quiévrain après la panne enregistrée fin 2022. Mais grâce à un vent soutenu, la production est restée assez élevée. En province de Luxembourg, l'éolienne de Fauvillers (ECF), a produit 1.393 MWh, ce qui était dans les prévisions.

En biométhanisation, chez Ochain Energie (OCE), il y a eu deux grosses pannes, dont le bris des vis d'alimentation qui a entraîné une moindre alimentation du digesteur, donc une diminution de la production de biogaz, production qui fut relancée prudemment après réparation, pour éviter une préjudiciable « indigestion ».

En photovoltaïque, à ENTRA, Courcelles et Sparkoh!, l'ensoleillement, inférieur de 25% aux normales saisonnières a eu, comme corollaire, une production en baisse. En hydroélectricité, la pluviométrie a varié selon les régions. Sur la Sambre, Monceau Hydro (MH) enregistre un niveau bas, heureusement, plus que compensé grâce à nos 3 nouveaux sites Charleroi 2, Auvelais et Roselies. Ceux-ci étaient en démarrage durant l'hiver 2022-2023. Sur l'Ourthe, la production cumulée des sites des Grosses Battes (GBA) et de Chanxhe a battu un record au premier trimestre 2023.

Au total, la production d'électricité est en progrès : 11.173 MWh contre 9.383 MWh à la même période en 2022.

Deuxième trimestre

En éolien, le résultat du trimestre est similaire à celui du 2^e semestre 2022. Dans le détail, un site compense l'autre.

En biométhanisation, la production s'est améliorée par rapport au trimestre précédent qui avait connu deux gros incidents.

La production photovoltaïque est dans la moyenne des dernières années.

En hydroélectricité, la pluviométrie est abondante. MH a sa meilleure production depuis 2020. Roselies, Charleroi 2 et Auvelais atteignent aussi des valeurs élevées. Sur l'Ourthe, le productible est très bon également. La production d'hydroélectricité triple par rapport à la même période en 2022.

Au total, la production d'électricité est en progrès de près de 2.000 MWh : 8.322 MWh contre les 6.491 MWh de la même période en 2022, grâce à la pluviométrie abondante.

Troisième trimestre

Les vents assez soutenus assurent des productions éoliennes en net progrès (+41%) par rapport au 3e trimestre 2022.

En biométhanisation, les journées de forte chaleur se traduisent par des productions en yo-yo : moindre production en journée, production en hausse durant la nuit. Globalement, la production recule, sans qu'elle soit catastrophique. En photovoltaïque, la production de nos trois sites sont en recul par rapport à celle du 3e trimestre 2022.

En hydroélectricité, le mois d'août, particulièrement pluvieux, accroît la production de façon inespérée : 1.598 MWh, près de 10 fois la production du 3e trimestre 2022 (161 MWh).

Au total, la production du 3e trimestre est de 6.898 MWh, contre 4.494 MWh durant le 3e trimestre 2022, soit une hausse de plus de 2.400 MWh.

Quatrième trimestre

Encore une fois, la nature nous fait plusieurs cadeaux en ce quatrième trimestre. L'automne venteux a permis de doubler la production par rapport à la même période de 2022. MHP, à Dour-Quévrain, ne bat pourtant pas son record trimestriel.

Chez Ochain Energie, la récolte de maïs 2023, excellente, a pu s'accomplir dans d'excellentes conditions. Des interventions aux moteurs ont, par ailleurs, relancé la production, soit 190 MWh de plus que celle du 4e trimestre 2022.

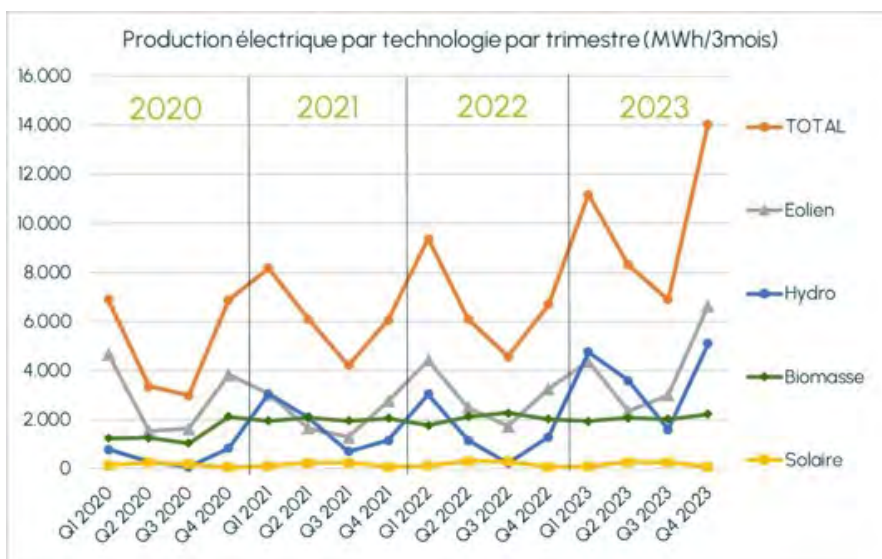
La pluviométrie ayant contrarié l'ensoleillement, la production photovoltaïque est en retrait. Mais l'automne, c'est le tiers de la production estivale, rappelons-le.

La pluie est revenue à la mi-octobre. La production hydroélectrique redémarre vraiment au 19 octobre. En novembre, l'objectif mensuel de production est déjà atteint le 19. Le 12 décembre, il est atteint partout à 50%, sauf à Roselies qui était en panne. Chanxhe fut en panne durant quelques jours à partir du 25 décembre. Sans ces pannes, on avait le quadruple du 4e trimestre 2022.

Au total, la production électrique (14.043 MWh) est plus que le double des 6.688 MWh de la même période 2022, et cela sans aucun nouveau site de production ! Le 4e trimestre 2023 est le meilleur jamais enregistré pour notre coopérative. Il dépasse de 2.500 MWh le précédent record trimestriel.

Le total général est 40 435 MWh, soit l'équivalent de la consommation électrique d'un peu plus de 11.500 ménages.

(* 1 MWh = 1.000 kWh ; moyenne annuelle d'un ménage: 3.500 kWh ou 3,5 MWh.)



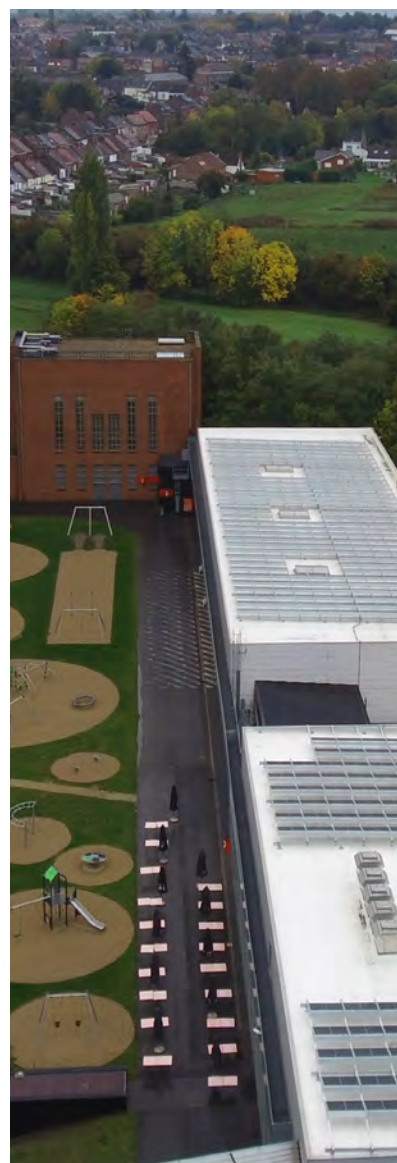
Production mensuelle (en MWh) des différents sites soutenus par Emissions Zéro													
	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
OCE	676	627	636	658	728	698	684	704	647	717	745	763	8 213
MHP	1 237	598	1 147	629	397	296	783	527	651	1 128	1 583	1 848	7 480
ECF	370	397	626	397	367	263	460	286	293	611	718	750	4 465
ENTRA	6	16	20	34	47	51	44	38	35	19	7	3	363
Courcelles	5	11	17	27	38	40	34	31	27	15	6	3	292
Sparkoh!	4	8	9	15	19	19	18	20	18	11	11	4	195
GBA	723	574	605	684	383	22	12	426	161	229	657	687	2 716
Chanxhe	179	202	186	208	157	37	12	152	64	110	173	162	1 080
MH	211	96	291	337	212	16	60	118	67	132	393	397	1 375
Charleroi2	240	65	258	281	186	32	37	79	45	82	375	405	933
Auvelais	217	72	210	255	175	36	41	85	46	90	310	345	496
Roselies	274	73	285	318	220	37	43	98	53	93	260	198	632
													Total général
Total mensuel	4 142	2 738	4 292	3 843	2 930	1 549	2 228	2 564	2 107	3 237	5 238	5 567	40 435

Comparaison trimestrielle	Q1 2022	Q2 2022	Q3 2022	Q4 2022	Q1 2023	Q2 2023	Q3 2023	Q4 2023
OCE	1 769	2 126	2 283	2 035	1 939	2 084	2 035	2 225
MHP	2 991	1 504	1 013	1 972	2 982	1 322	1 961	4 560
ECF Fauvillers	1 445	991	736	1 293	1 393	1 027	1 039	2 079
ENTRA	56	132	126	39	43	133	117	31
Courcelles	44	113	105	30	33	105	92	24
Sparkoh!	31	75	69	22	22	53	56	27
GBA	1 661	557	23	475	1 903	1 089	599	1 572
Chanxhe	491	270	38	281	567	403	228	446
MH	856	267	59	192	598	564	245	922
Charleroi2	677	150	9	96	563	499	161	862
Auvelais	198	151	23	124	500	466	172	745
Roselies	341	154	8	129	632	576	194	551
Total	10 557	6 491	4 494	6 688	11 173	8 322	6 898	14 043



ÉMISSIONS ZÉRO

Les Assemblées Générales



1 AGO 2023

L'Assemblée générale ordinaire 2023 s'est tenue le 20 mai 2023 à Souvret (2 rue Janson – commune de Courcelles près de Charleroi).

L'assemblée comptait 55 coopérateurs présents et 41 procurations, soit un quorum total de 96 voix.

Les administrateurs présents étaient Marc Installé, Joseph François, Gaetan Schwarzbaum, Dimitris Stamatoukos, Alain Kiesel et Lucas Gossiaux. La directrice opérationnelle et financière, Anne Wouters, était également présente. Xavier Gillon était secrétaire de séance.

Gaetan Schwarzbaum a présenté les activités de projets en développement et Xavier Gillon les activités de communication et de mobilisation.



Assemblée générale ordinaire à Souvret le 20 mai 2023

Deux questions concernaient le rapport d'activités 2022, en voici les réponses :

1) Que prévoyez-vous à court, moyen et long terme pour réduire les coûts de déséquilibre ?

Les énergies renouvelables produisent en effet trop d'électricité à certains moments, et pas assez à d'autres, par rapport à la consommation. Ce déséquilibre augmentera continuellement dans les décennies à venir.

Nous n'avons pas de stratégie définie à ce sujet, elle doit être concertée avec Cociter qui agit en tant que fournisseur. Mais nous avons conscience de l'enjeu. Plusieurs éléments sont positifs pour contribuer à une stratégie de réduction des coûts de déséquilibre :

- un mix de production diversifié;
- un projet de mégabatterie;
- une opportunité de projet de stockage hydro;
- une opportunité de Communauté d'Énergie.

2) Envisagez-vous de créer une communauté d'énergie citoyenne en 2024 et de l'ouvrir à vos coopérateurs ?

Nous expérimentons un projet de Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) à Salzinnes (Namur) à partir d'une centrale hydroélectrique. Par ailleurs, nous étudions l'adaptation de nos statuts pour que Emissions Zéro puisse devenir une CER et puisse ainsi créer plusieurs zones de partage en Wallonie.

Plusieurs questions orales sont ensuite formulées par les coopérateurs présents, résumées ci-dessous succinctement avec leur réponse:

- Émissions Zéro envisage-t-elle des activités de stockage de l'électricité par **membrane oméostatique** entre eau salée et eau douce ? Non, nous n'avons pas la capacité ni les ressources pour réaliser des projets de recherche et développement.

- Émissions Zéro a-t-elle des projets de **géothermie** ? Non, nous n'avons pas de projet, que ce soit en géothermie peu profonde ou profonde. Mais la géothermie pourrait éventuellement faire sens pour le chauffage de bâtiment collectif.
- Plusieurs questions sont posées sur les **communautés d'énergie** et des réponses diverses sont formulées, difficiles à résumer.

Les finances ont été présentées par Anne Wouters, directrice opérationnelle et financière.

Le résultat de l'exercice est de +47 k€, avec :

- Un chiffre d'affaires de +225 k€
- Des charges d'exploitation de -309 k€
- Un résultat financier positif de +134 k€
- Un résultat courant avant impôt de +50 k€ et des précomptes mobiliers de l'ordre de 3 k€

Pour ce qui est du rapport de gestion, il est à noter les points clés suivants :

- levée de fonds pour l'éolienne projetée à Houdeng-Goegnies: apport de 1,822 million d'euros en 2022, les souscriptions dépassent 6 millions d'euros.
- la création de la SPV Moulin du Bois de la Hutte (MBH) qui exploitera cette éolienne,
- l'investissement dans le projet Seacoop
- des dividendes faibles de MHP de 58.626,81 € et d'Ochain Energie 31.895,00 €.
- la poursuite de la professionnalisation de certaines fonctions au sein de la coopérative et l'embauche d'un premier employé.

Michel Mahiat, vérificateur aux comptes pour l'année 2022, a conclu : « le bilan est conforme à toutes les pièces comptables en ma possession et il donne une image fiable de la société et rassurante pour l'avenir à la date de clôture des comptes. »

Deux questions avaient été reçues concernant les comptes annuels 2022 :

Question 1 : Quel est l'augmentation du nombre de coopérateurs en 2022 ?

Réponse : En décembre, nous atteignons environ 2.800 coopérateurs, soit une augmentation de 600 coopérateurs en 2022, grâce à la levée de fond pour l'éolienne de La Louvière (Houdeng).

Question 2 : Que produit une part d'EZ en termes de kWh et de réduction de gaz à effet de serre ?

Réponse : Nous n'avons pas ces chiffres sous la main, mais nous veillerons à l'inclure l'année prochaine.

Les résultats des votes :

- Les comptes annuels 2022 ont été approuvés à l'unanimité;
- Les dividendes 2022 s'élèvent à 3%;
- Alain Dael est nommé administrateur;
- La décharge aux administrateurs a été donnée à l'unanimité;
- Patric Nardi et Julien Dinant ont été désignés vérificateurs aux comptes 2023.

En fin d'assemblée, Xavier Gillon a présenté le résultat du travail de l'agence de Communication, du GT Communication et du CA pour définir une nouvelle identité visuelle pour Émissions Zéro, après 15 ans d'existence.



Les coopérateurs présents à l'AGO du 20 mai 2023 à Souvret

2 AGE 2023

Un nouveau Code des Sociétés et Associations (CSA), voté à l'unanimité par le parlement fédéral en 2019, obligeait les sociétés et associations à modifier leurs statuts pour les adapter à cette nouvelle Loi, et ce devait être effectué avant le 31 décembre 2023.

Le 3 novembre, une Assemblée Générale extraordinaire (AGE) d'EZ n'avait pu valablement délibérer car le quorum n'était pas atteint. Une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire fut donc convoquée, avec le même ordre du jour. Elle s'est tenue le 24 novembre 2023 à Mundo-Namur. Comme l'article 24 des Statuts précisait qu'il ne fallait plus le quorum, l'assemblée générale a pu se tenir régulièrement et délibérer valablement.

L'assemblée comptait 33 coopérateurs; 39 procurations avaient été envoyées et enregistrées par le service administratif. Il y avait donc 72 votants pour les différents points de cette AGE.

Les nouveaux statuts ont été présentés, notamment l'impact du nouveau CSA, la modification de l'objet pour devenir communauté d'énergie, l'organisation des assemblées générales en distanciel et la possibilité d'adopter l'agrément comme entreprise sociale.

Quelques questions ont été posées sur l'agrément comme entreprise sociale (agrément ES). En particulier :

- l'agrément ES n'impose pas la limitation des dividendes à 0%, mais bien celle suivie depuis toujours par la coopérative pour son agrément CNC, soit le taux de 6%. C'est le taux d'intérêt fixé par le Roi en exécution de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération (CNC), de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole ;
- le terme «social» doit être entendu au sens large de «sociétal» et il n'impose pas d'obligation d'activité de soutien aux personnes (rôle dévolu notamment aux CPAS) ;
- l'agrément ES impose un plafonnement des parts de la coopérative à 260 euros.

Résultats des votes

L'assemblée générale choisit le projet d'acte de modification des statuts AVEC l'agrément ES, à l'unanimité.

Les votes suivants proviennent dudit projet d'acte de modification des statuts AVEC l'agrément ES, établi par le notaire.

L'AGE approuve à l'unanimité :

- l'agrément comme économie sociale ;
- le compte de capitaux propres statutairement indisponible ;
- la mise à jour des statuts pour les mettre en concordance avec le Code des Sociétés et des associations ;
- l'objet de la coopérative est modifié pour correspondre aux exigences pour être reconnu en tant que Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) ;
- l'organisation future des Assemblées Générales en distanciel et l'intégration de certains moyens numériques dans la gestion de la coopérative ;
- la modification des statuts pour permettre d'être agréée comme entreprise sociale ;
- l'adoption de nouveaux statuts ;
- les procurations et pouvoirs nécessaires pour mettre en exécution les décisions prises lors de cette Assemblée Générale.

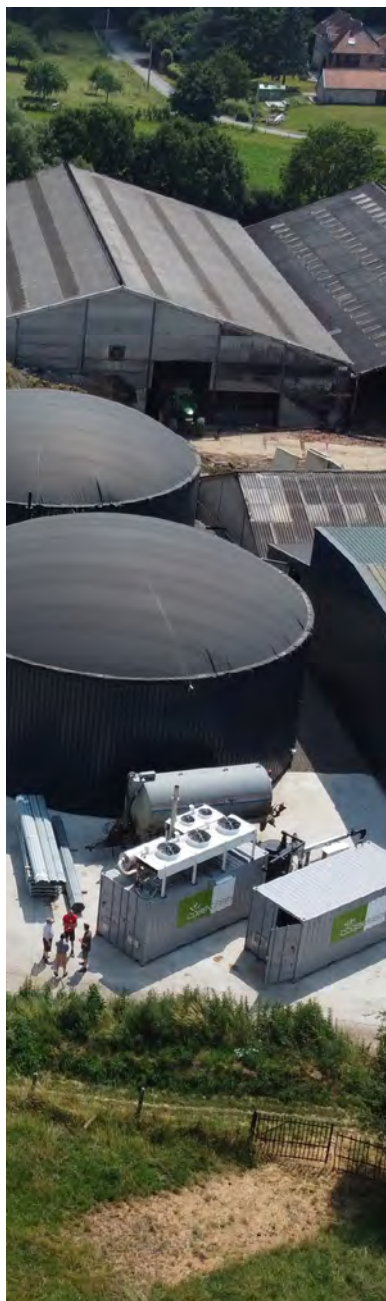
Par ailleurs, l'AGE du jour a approuvé à l'unanimité l'élection de Michel MAHIAT au poste d'administrateur.





ÉMISSIONS ZÉRO

Les coopérateurs



Depuis la création d'EZ en 2007, le nombre de coopérateurs croît de manière significative lorsque la coopérative propose des nouveaux projets. Et cette année, un travail de mémoire a été réalisé, car plus aucun fondateur de la coopérative ne fait partie du Conseil d'administration. Notre coopérative est un projet qui se transmet à travers les générations, c'est avant tout un projet collectif, démocratique qui va bien au-delà d'une logique économique, pour développer des dimensions humaines, solidaires, d'inclusion, au service de notre société et de notre environnement. Notre histoire est remplie d'aventures résumées ici : <https://www.emissions-zero.coop/page/historique>. Toutes sont initiées par vous, les coopérateurs, et mise en œuvre ensemble avec une équipe pluridisciplinaire et transgénérationnelle.

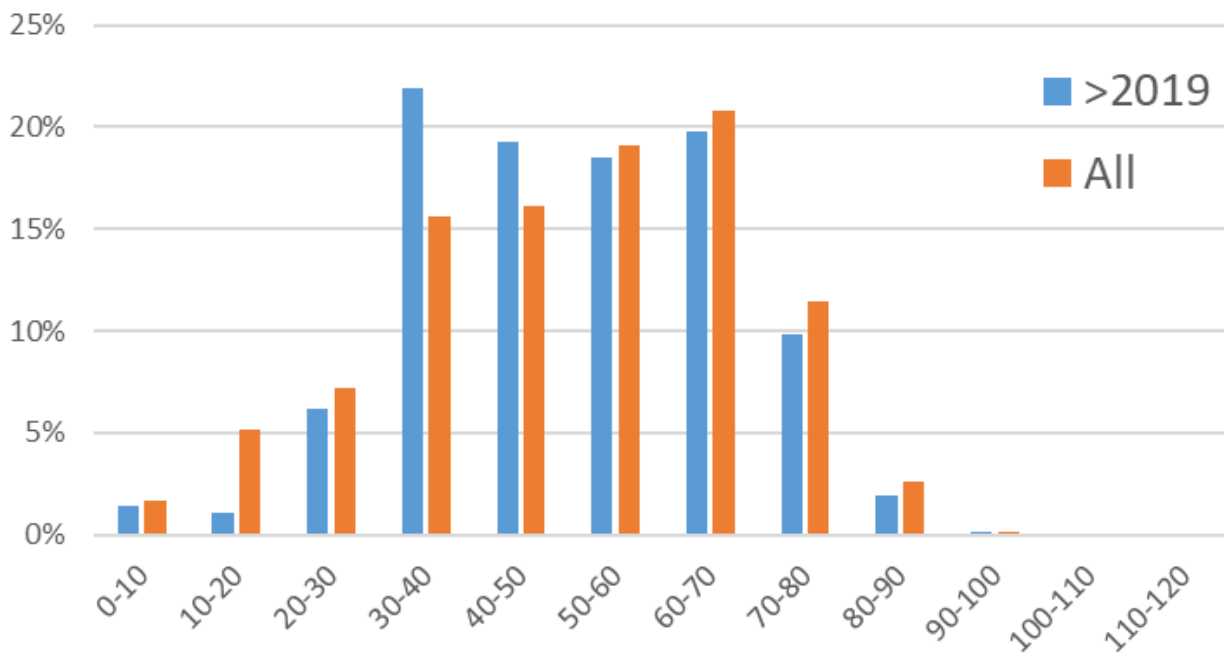
Évolution du nombre de coopérateurs au 31 décembre				
Année	Coopérateurs	Parts	Nbre Parts / Coop.	Capital en €
2007	41	157	3,83	40.820
2008	210	1.163	5,53	302.380
2009	738	4.039	5,47	1.050.140
2010	1.020	5.901	5,78	1.534.260
2011	1.363	8.352	6,12	2.171.520
2012	1.441	8.750	6,07	2.275.000
2013	1.426	8.423	5,90	2.189.980
2014	1.419	8.288	5,84	2.154.880
2015	1.458	8.663	5,94	2.252.380
2016	1.543	9.443	6,11	2.455.180
2017	1.637	10.172	6,21	2.644.720
2018	1.956	14.054	7,18	3.654.040
2019	2.089	15.072	7,21	3.919.720
2020	2.176	15.608	7,17	4.058.080
2021	2.221	16.170	7,28	4.204.200
2022	2.622	23.180	8,67	6.026.800
2023	2.860	23.619	8,26	6.140.940

Le tableau suivant reprend l'évolution du nombre de coopérateurs depuis la création de la coopérative en 2007. Nous voyons également l'évolution du capital



Le graphe en bâtonnets reprend deux pyramides des âges : l'une montre le pourcentage de coopérateurs en fonction de l'âge pour la période antérieure à 2019 (bâtonnets de couleur bleue) ; l'autre (All, bâtonnets de couleur orange), la situation actuelle.

Pyramide des âges - Coopérateurs EZ



AGO du 20 mai 2023 à Souvret



ÉMISSIONS ZÉRO

Du côté de nos partenaires



1 La Ceinture Énergétique Namuroise (CEN)



La Ceinture Énergétique Namuroise réalise une première mondiale et obtient son premier subside conséquent

En 2023, la Ceinture Énergétique Namuroise ASBL (CEN) a poursuivi son **objectif** de rendre présentes dans le débat local à la fois l'autonomie et la résilience énergétique. Deux ans après sa constitution juridique en 2021, l'association a **maintenu** son volume d'activités bénévoles de base en sensibilisation, communication et événements. Elle a, en outre, réalisé **une première mondiale**, fruit de 3 ans de préparation, à découvrir ci-dessous: le « G50 de l'Énergie », et la CEN a obtenu son premier subside conséquent.

Maintien d'un honorable volume d'activités bénévoles

En termes d'activités de **sensibilisation** en 2023, la CEN a tenu 10 ateliers, réalisé 8 conférences et tenu 4 stands. Plus de 500 personnes ont ainsi pu découvrir la question de l'autonomie énergétique. Les commandes ont été diverses : la fédération environnementale Canopea, la coopérative WOMEN Economy, la fondation BePlanet ou même, l'industriel AGC.

Concernant la **communication**, les 4 sorties 'presse' ont porté sur le « G50 de l'Énergie », sur la radio Vivacité, le journal L'Avenir et la télévision locale Boukè. Sur Facebook, la CEN totalise à présent 810 « j'aime » et 996 « followers », avec

26.000 couvertures en 2023. Localisés à 50% sur la commune de Namur, les followers sont presque autant des hommes que des femmes. Les deux tranches d'âge dominantes sont les 25-34 et 35-44 ans, significativement différentes des profils de followers de Emissions Zéro. L'activité sur LinkedIn est plus limitée. En termes de Newsletter, 530 personnes y sont abonnées, avec un taux d'ouverture de 45% et 10 Newsletters envoyées en 2023.

Du côté des **événements**, la CEN est restée co-organisatrice de la deuxième édition du Festival Namur Demain durant le weekend des 14 et 15 octobre 2023. Comme l'année précédente, environ 1.000 personnes se sont inscrites aux activités du festival, non comptées les personnes de passage sur le lieu en plein cœur de la Ville de Namur. Cette collaboration avec la Ville de Namur, la fédération Canopea, la Ceinture Alimentaire Namuroise et Emissions Zéro reste très enthousiasmante et fructueuse pour l'ASBL.

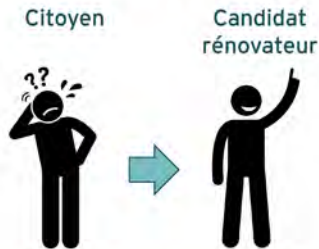


Le G50, une première mondiale

En 2023, la CEN a aussi réalisé une première mondiale. Lauréate d'un appel à projet du Budget Participatif de la Ville de Namur en mai 2021 pour un montant de 9.200 euros, la CEN a réalisé son projet phare qui incarne le mieux sa mission associative : le « **G50 de l'Énergie** ». Ce panel citoyen sur l'autonomie énergétique d'une région a consisté à rassembler des résidents namurois d'origines diverses pour qu'ils débattent et définissent ensemble des recommandations en vue d'améliorer l'autonomie énergétique de la Région de Namur. Après 6 rencontres, animées par les bénévoles de la CEN, la

coopérative Trame, spécialisée en processus d'intelligence collective, et plus ponctuellement l'ASBL Energie Commune, les citoyens ont émis un **recueil de recommandations disponible sur le site de la CEN**. Ce fut une belle réussite, à la fois pour les participants, très heureux d'avoir pu vivre un panel citoyen, débattre plutôt que voter, et pour les organisateurs. Le projet se poursuit en 2024 avec la diffusion des recommandations,

RénoVoisin (CEN Only)



Transformer les citoyens
en candidat-rénovateur
à partir de leur réseau de
confiance



Rue-Novation (Consortium)



Concours de rue pour
une rénovation groupée
!!!

Un financement pour professionnaliser la réduction de la consommation d'énergie

Enfin, 2023 aura aussi permis à la CEN de répondre à un autre appel à projet beaucoup plus ambitieux : l'appel RénoBatex.ID du SPW dont l'objectif est de soutenir des projets pilotes pour accélérer la rénovation énergétique et les changements de comportement de chauffage en vue d'atteindre les objectifs climatiques ambitieux de la Wallonie. Le premier projet, **RénoVoisin**, a été remis seul et consiste en des rencontres conviviales chez des citoyens volontaires qui ont réalisé une rénovation énergétique et/ou des changements de comportement de chauffage, pour partager leur expérience avec leurs connaissances. Le second projet, RueNovation, en consortium avec la Ville de Namur et la plateforme d'aide à la rénovation En'Hestia, consistera en un appel à candidature de ménages groupés par rue pour réaliser des rénovations groupées d'isolation de toiture ou de façades. Les ménages lauréats recevront un accompagnement aux niveaux technique, financier et changement de comportement. La CEN s'occupera de la campagne de communication, de mobilisation et d'accompagnement et d'ateliers collectifs.

Bilan, la CEN engage deux travailleurs d'avril 2024 à mars 2026 pour réaliser ces deux projets innovants et professionnaliser l'ASBL.

Les projets de production prennent du temps

Niveau **projet de production**, nous avons remis deux offres de tiers investissement en panneau photovoltaïque via Emissions Zéro. La première organisation a refusé, ayant obtenu un subside pour se financer. L'autre prend du temps à définir son projet qui continue de changer.

Pour l'**éolienne** citoyenne à Profondeville, la CEN a organisé une soirée d'information sur les éoliennes citoyennes, Cociter et les Communautés d'Énergie Renouvelable à Lesve en mai. Pour les nouveaux projets éoliens de Emissions Zéro en Province de Namur et proche de Namur, Fosses-Mettet, Ohey, les bénévoles ont participé au RIP et contacteront les dizaines de coopérateurs d'Emissions Zéro habitant les communes concernées pour expliquer le projet et obtenir du soutien. De plus, les bénévoles ont mis au point un argumentaire et un flyer « Eolienne, ni ange, ni démon » pour résumer de manière apaisée le débat et clarifier le vrai du faux de manière concise.

Concernant les **communautés d'énergie renouvelable**, la CEN a poursuivi ses rencontres avec les deux comités de quartier

de Namur initiés en 2022, mais les projets sont gelés pour l'instant. Le premier, la possible centrale d'hydroélectricité de Salzinnes de HOSe est en attente d'une décision d'octroi de certificat vert dont dépend la décision d'investissement. Le second, du côté de La Plante, un projet photovoltaïque collectif attend le retour d'expérience des projets subsidiés par la région Wallonne.

Des bénévoles qui donnent de leur temps

En termes de bénévoles, 15 à 20 personnes sont investies dans les différents cercles d'action du collectif : le Cœur et le CA, la communication, l'animation, la rédaction d'articles, l'organisation du festival Namur Demain, l'organisation du G50 de l'Énergie et les projets de productions. Environ 80 à 100 réunions de bénévoles (2 par semaine) ont eu lieu pour organiser les activités et passer du bon temps ensemble.



2 L'ACL CourcÉole

Créée en 2018 lors de la présentation d'un projet éolien sur Courcelles, l'association de fait CourcÉole a vécu dans l'ombre suite au refus de permis donné par la Région Wallonne. Devenue antenne locale d'Émissions Zéro, elle participe à des actions de sensibilisation en vue de recruter des membres bénévoles et s'impliquer dans de nouveaux projets.

En 2023, l'association a participé à deux réunions d'information préalable (RIP) sur des projets éoliens sur la commune de Courcelles. Des courriers marquant son intérêt pour participer dans la construction et la gestion d'éoliennes ont été envoyés aux sociétés Luminus et Ventis. À ce jour, aucune réponse n'a été reçue.

CourcÉole continue cependant son action de sensibilisation et compte organiser un atelier sur le thème du renouvelable et participer au prochain marché local ayant pour thème la transition énergétique (août 2024).

3 L'ACL Hornu – Boussu Énergie

Vu le manque de communication entre les différentes parties (le développeur Windvision*, Émissions Zéro, la commune...), et la lenteur des opérations (demande de permis pour les éoliennes de Boussu, refus, recours, demande d'études complémentaires...), l'ACL Hornu-Boussu Energies (HBE) a temporairement mis en veille ses réunions. Par ailleurs, la fédération Wallonie-Bruxelles a mis, dans son programme de formation, l'enseignement de la citoyenneté, qui comprend les économies d'énergies. Or, cela faisait partie du programme de l'ACL HBE en vue de la conscientisation citoyenne dans la commune.

Voici une ligne du temps des activités :

- **31/01/23** : peu de membres sont présents. Giovanni Burlin a commenté la première enquête publique. On pourrait en faire synthèse comme suit : on attend la conclusion de cette enquête. Discussion sur le probable refus du permis.
- **06/02/23** : Giovanni Burlin et Xavier Gillon (représentant EZ) participent au reportage de la TV locale Télé MB sur le

permis de construction des éoliennes de Boussu.

- **29/03/23** : L'ACL est informée du refus. Dans le même temps, la société Windvision entame un complément d'enquête.
- **20/04/23** : Réunion du chargé du projet, de Windvision et de juristes : des pistes sont dégagées pour atteindre l'objectif (l'acceptation du projet éolien de Boussu)
- **04/07/23** : Visite aux cabinets des ministres régionaux Willy Borsu (Economie) et Céline Tellier (Environnement). Un représentant de Windvision et le chargé du projet viennent présenter et défendre le projet éolien à Boussu.
- **01/09/23** : résultat du dépôt du recours de décembre 2022 et réception du recours.
- **28/09/23** : journée portes ouvertes aux éoliennes de Dour-Quévrain dans le but d'informer et de conscientiser la population à la transition énergétique.
- **Début octobre** : les membres de l'ACL et les coopérateurs locaux d'EZ sont sollicités pour une journée d'action à Mons, sollicitation faite par courriel.
- **En novembre** : réunion avec des représentants de Windvision. Suite à l'accord avec la Région, il est décidé de déposer une nouvelle enquête publique.
- **21/12/23** : date de l'affichage de l'enquête publique et publication dans les médias écrits (l'enquête s'effectue du 11/01/24 au 10/02/24). **La délivrance du permis est attendue vers le 21 juin 2024.**

Nota Bene :

- La société «Windvision» devient «Renner Energies». Pour la bonne compréhension de ce rapport, la dénomination de Windvision a été conservée. Il n'en sera plus de même à l'avenir.
- L'ACL a déploré la démission du conseiller en environnement de Boussu, ce qui a provoqué un manque de communication avec la commune pour le suivi du projet. Au 31 décembre 2023, la commune ne semblait prévoir aucun recrutement pour ce poste. Mais bonne nouvelle, début février, il y avait publication dans les médias d'une offre d'emploi pour ce poste.

Merci à Giovanni Burlin et à Jocelyne Fontaine pour cette synthèse.



Vue sur les éoliennes - Moulins des Hauts Pays

4 Corenove

Dynamique d'activation de la demande de rénovation

La coopérative **Corenove** a comme objectifs de dynamiser l'activation de la demande de rénovations. Ainsi, depuis juin 2018, plus de 2700 rénovations énergétiques ont été entreprises par un accompagnement personnalisé de citoyens de toutes catégories sociales et à partir de tous types de bâtiments. Actuellement (mars 2024), la coopérative enclenche en moyenne 80 rénovations énergétiques par mois.

Corenove a mobilisé tous ces citoyens avec l'appui d'une vingtaine de communes qui ont établi un plan de réduction de gaz à effet de serre à partir de l'ensemble de leur territoire, dans le cadre du programme wallon POLLEC – Politique Locale Energie Climat – et de la Convention des Maires au niveau européen (<https://eu-mayors.ec.europa.eu/en/home>).

Des relations de partenariat ont été établies avec un peu moins de 200 petites et moyennes entreprises du bâtiment en Wallonie.

C'est une véritable méthode de coaching qui a été mise au point et testée pour accompagner d'autres structures coopératives ou autres, et un maximum de citoyens avec l'appui des communes POLLEC, tout en mobilisant un maximum d'entreprises du bâtiment, actuelles et à créer, dans les différentes régions de Wallonie.



Corenove aujourd'hui

Actuellement, Corenove met en place un programme spécifique pour les citoyens à très faibles revenus R1 (revenu annuel du ménage inférieur ou égal à 26.900 €) et R2 (revenu annuel du ménage entre 26.900 € et 38.300 €) qui, malgré des primes très élevées, sont perdus face à la complexité administrative et aux différentes étapes à réaliser (audit, demandes de devis, demande d'un financement, signature des devis suivis, réception des travaux...).

Corenove assurera un accompagnement complet pour ces ménages depuis la première visite : diagnostic énergétique et simulation financière jusqu'à la réception des travaux. L'objectif : réussir environ 100 rénovations de type label PEB B avec 100 ménages très bas revenus dans les 30 mois à venir.

Par ailleurs, Corenove étudie un projet d'activation de créations d'emplois pour ses entreprises partenaires ainsi qu'un programme d'incitation à la création de nouvelles entreprises de rénovation énergétique capable de réunir tous les métiers nécessaires pour réaliser une rénovation de label PEB B voir A.



5 Edora

EDORA est la fédération des entreprises actives dans le secteur des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, hydroélectricité, biomasse, biogaz...) ainsi que dans la gestion durable de l'énergie et les réseaux communicants.

Lors de son assemblée générale, elle avait invité tous les partis politiques à s'exprimer sur les diverses manières d'aborder le futur des énergies renouvelables. Chaque parti y avait délégué son spécialiste en énergie.

En voici un résumé. Celui-ci concerne surtout la Wallonie.

Sans surprise, tous les intervenants s'accordent sur la nécessité d'accélérer le développement des énergies renouvelables, non seulement pour lutter contre les changements climatiques et augmenter notre indépendance énergétique, mais également pour mieux maîtriser la facture. La question des prix et de la fiscalité sur les énergies les divise déjà. Chacun avance sa solution : contrôle accru des pouvoirs publics, tarifs régulés (tantôt plafonnés, tantôt maintenus au-dessus d'un certain plancher), mobilisation des fonds climat, suppression des diverses surcharges qui alourdissent la facture (parfois qualifiée de « feuille d'impôt »), aides plus ou moins ciblées destinées aux ménages dans le besoin, etc...

Il en est de même quant aux manières de stimuler les énergies renouvelables. Certains plaident pour des objectifs contraignants, voire de véritables normes de déploiement en la matière, d'autres déplorent surtout l'absence d'une vision stratégique globale, liant les différents niveaux de pouvoir. Beaucoup pointent la nécessité de simplifier l'accès aux primes "énergies" pour les ménages et les procédures d'octroi de permis pour les projets de plus grande ampleur, toutes filières confondues, en regroupant notamment à nouveau sous la responsabilité d'un même ministre les compétences en environnement et en aménagement du territoire.

Le rôle des tiers investisseurs, d'une part, du partage et des communautés d'énergie, d'autre part, sont également soulignés.

Face au phénomène NIMBY et aux dérives du localisme, tous les partis estiment qu'une

cartographie des zones de développement et l'autorisation des meilleures technologies disponibles faciliteraient le développement des énergies renouvelables.

L'agrivoltaïsme, développement de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles, est un sujet beaucoup plus clivant. Pour certains, il y a un moratoire wallon qui ne dit pas son nom, d'autres regrettent que la Wallonie ne soit encore nulle part, mettant en avant les synergies entre les productions énergétique et agricole, constatant que la Région est en retard par rapport à des pays limitrophes.

Enfin, en ce qui concerne le partage et les communautés d'énergie, on sent bien que le monde politique wallon se cherche encore. Quelques-uns regrettent que ces nouvelles activités, aux multiples vertus, restent complexes à mettre en œuvre et ne soient pas davantage encouragées au niveau tarifaire.

Plan air-climat-énergie à Bruxelles

Chaque Région a ses particularités. A Bruxelles, selon les projections du projet de Plan Air-climat-énergie 2023-2027, la puissance installée, de 197 MW en 2020, serait portée à environ 281 MW en 2030, le potentiel étant estimé à 2500 MW. A l'analyse, Edora a regretté, notamment, que le projet comporte trop peu d'objectifs chiffrés, notamment des choix budgétaires non précisés, des ambitions minimalistes pour le photovoltaïque, la précarité du cadre tarifaire pour le partage et les communautés d'énergie, l'absence de normes « renouvelables » dans la construction, le flou à propos des sources de chaleur vertes, le dédain vis-à-vis du bois-énergie, les contradictions à propos de la sortie des énergies fossiles.

Les véhicules électriques

Edora est évidemment favorable à l'électrification de la mobilité. Le développement des véhicules électriques va permettre des économies significatives en matière de consommation d'énergie

primaire, puisque les moteurs électriques sont de l'ordre de 3 fois plus efficaces que les moteurs à combustion. Il est donc essentiel de faire coïncider l'électromobilité avec les énergies renouvelables, y compris d'un point de vue financier. Par ailleurs, si le véhicule est chargé à la maison ou au bureau par des panneaux photovoltaïques, le conducteur ne doit pas prélever de l'énergie payante sur le réseau. Lorsqu'on dispose de panneaux photovoltaïques, il est préférable d'autoconsommer au maximum sa propre production, puisque l'excédent, injecté sur le réseau, est racheté à bas prix. Pour qui a besoin d'une voiture, posséder un véhicule électrique est une bonne façon d'augmenter l'autoconsommation de sa production d'énergie renouvelable.



Fédération
des énergies
renouvelables

Site web Edora : <https://www.edora.org/>

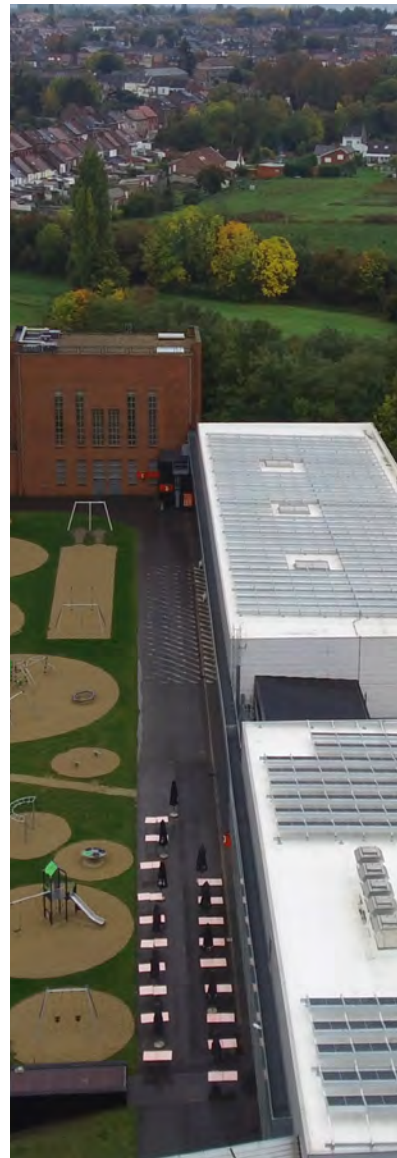


Les éoliennes MHP à Dour-Quévrain



ÉMISSIONS ZÉRO

Les groupes de travail (GT)



1 GT Finances

En 2023, Anne Wouters a dirigé l'ensemble des tâches de gestion financière d'Émissions Zéro. Elle a été rejointe en cours d'année par Michel Mahiat, administrateur, qui s'occupe des factures entrantes, du contrôle et qui gère l'ensemble des échéances du GT avec Anne.

2 GT Informatique

Avec l'aide de Sylvain Dacier pour la gestion du logiciel de stockage en ligne Nextcloud, Jean Pilliez assure la conduite de ce groupe de travail. Ils veillent au système pour le rendre toujours plus performant.

L'outil de gestion des coopérateurs Addme est partagé avec une de nos filiales **Corenove sc**. Au sein de celle-ci, David Pirlot aide Jean à maintenir l'outil et à l'adapter aux besoins de Corenove, pour la gestion des chantiers, la facturation et le suivi des candidats rénovateurs.

En 2023, Vents du Sud sc a lancé son projet de soutien à la rénovation énergétique avec l'aide de Corenove, et utilise aussi Addme pour le suivi des chantiers de rénovation.

3 GT Gouvernance et GT Révision des statuts

La révision des Statuts actuels initiée en 2022 s'est finalisée en 2023, elle a été dirigée par Lucas Gossiaux, aidé par Xavier Gillon.

Les statuts sont la colonne vertébrale de notre coopérative. Ils ont été soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale Extraordinaire en novembre 2023. La première raison était réglementaire, les statuts devant d'être conformes au nouveau Code des Sociétés et des Associations avant le 1er janvier 2024. Ce fut également l'occasion, pour notre coopérative, d'adapter ses statuts à diverses nouvelles réalités :

- la dématérialisation de nos conseils d'administration et assemblées générales, si nécessaire;
- la simplification des modalités de signature ;
- la gestion de communautés d'énergie par la coopérative ;

- l'agrément de la coopérative comme entreprise sociale,
- la garantie de la gratuité du mandat d'administrateur, tout en permettant la rémunération pour des missions précisément définies.

La modification de notre Règlement d'Ordre Intérieur a été initiée, dans le but de le rendre conforme à nos nouveaux statuts, et de l'adapter à notre nouvelle réalité, celle qui conduit Émissions Zéro vers davantage de professionnalisation. Il ne sera, hélas, pas possible de soumettre une version du nouveau ROI lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

Au vu de la charge de travail grandissante au sein de la coopérative, le Conseil d'administration a pris la décision de mettre en place un Bureau Opérationnel composé de l'équipe opérationnelle et de trois administrateurs. L'objectif est d'accélérer la prise de décision pour des points non stratégiques et sans risque, cela permet également d'alléger les réunions du Conseil d'administration.

4 GT Secrétariat

Depuis le début 2023, Émissions Zéro a confié le rôle de Secrétaire à Michel Damay qui a succédé ainsi à Georges Geury. Les principales tâches portent sur la préparation des ordres du jour des réunions du Conseil d'Administration (réunion à Mundo Namur une fois par mois, la rédaction des procès-verbaux (PV des réunions) en direct durant ces réunions, avec projection du contenu des documents dans Next Cloud, et in fine l'archivage des PV signés. Ce rôle comporte également la logistique (réservation de salles, catering, etc.) et une série d'actions ponctuelles dont, par exemple, l'organisation de l'AG annuelle, l'appel à candidats administrateurs, etc.

Il est à noter que les relevés de production sont effectués depuis plusieurs années déjà par des bénévoles EZ habitant à proximité des sites concernés.

5 GT Communication

En 2023, le GT Communication a poursuivi ses activités avec Xavier Gillon et Michel Damay, soutenus par Joseph François et Alain Kisiel, sans plus aucune sous-traitance à Energie Commune (ex-Apere).

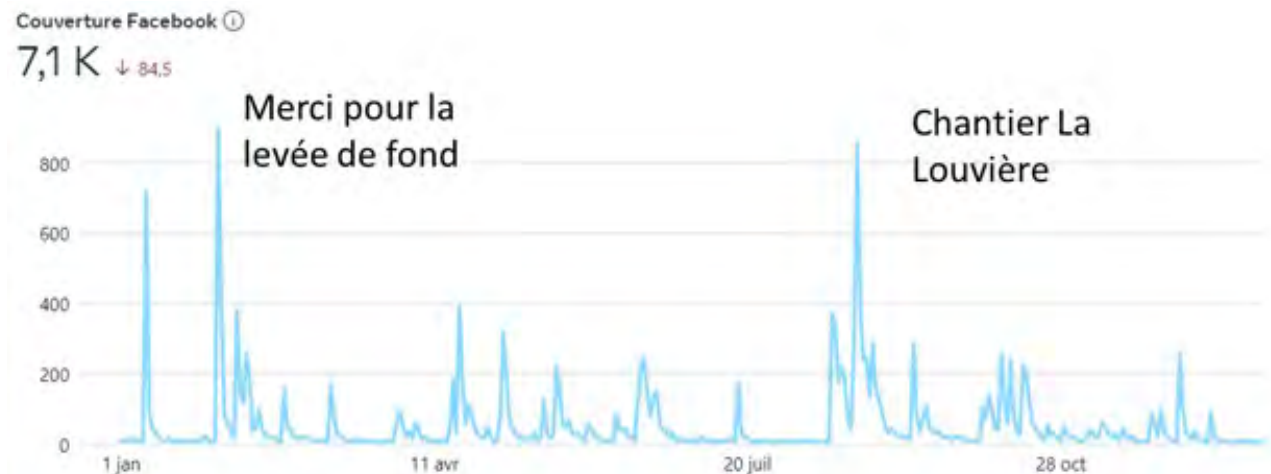
Initié en 2022, le **changement d'identité graphique** a abouti début 2023, avec l'annonce en grande pompe à l'AGO de mai. Tous les canaux ont été adaptés en fonction, à savoir du côté digital la page Facebook, la page LinkedIn, les lettres d'information et surtout le site internet, et du côté impression, le flyer, les roll-up et des bannières.

Au rayon des **nouveautés**, la communication intègre à présent de mettre en avant les coopérateurs et les volontaires, pour incarner le fait que notre coopérative est à la fois une association ainsi qu'un producteur d'énergie renouvelable. Le GT a aussi testé l'impression de posters et d'affiches plastifiées A3 pour accompagner certaines visites de sites de production. Enfin, tout un symbole, le logo de Emissions Zéro a été floqué sur l'éolienne de La Louvière !

Quant à la **communication régulière** d'Émissions Zéro, elle s'est poursuivie avec des lettres d'information, une cinquantaine de publications Facebook et la mise à jour du site internet : 17 articles de blog, mises à jour de pages devenues obsolètes ou présentation de nouveaux projets...

Enfin, différents éléments ont marqué la communication de l'année 2023 :

- L'annonce du succès de la levée de fond de La Louvière fin janvier;
- Le chantier de l'éolienne de La Louvière qui avait démarré en février, a eu son apogée en août avec la construction de l'éolienne en elle-même et la visite du chantier par 180 personnes;
- L'assemblée générale extraordinaire de novembre avec un changement significatif des statuts;
- La réouverture de COCITER en mai;
- Deux enquêtes publiques pour Mons et Quévy.



Les bannières de 2m x 0,7 m



Les roll-up de 2m X 0,6m



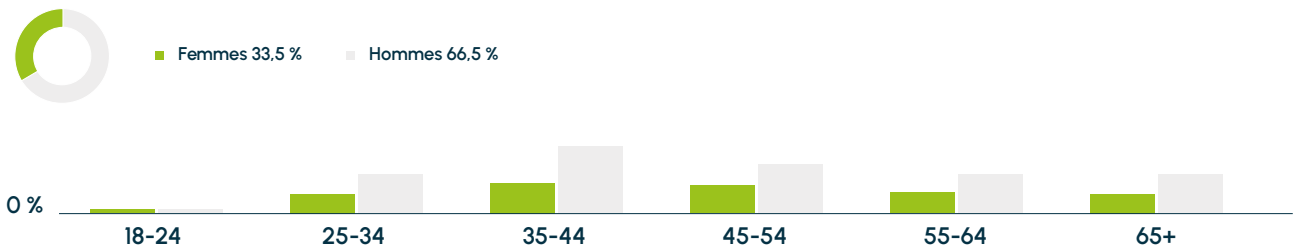
Le Flyer



Les statistiques

- Les hommes restent 2/3 des « followers » Facebook de la coopérative, avec la tranche d'âge des 35-45 ans qui est la plus représentée, suivie par la tranche des 45-55 ans.
- Le nombre de couverture Facebook a fortement diminué, car nous n'avons pas sponsorisé de post en 2023 (contrairement à 2022 pour la levée de fonds) et de plus, l'algorithme Facebook a évolué.
- Le taux d'ouverture des mails de masse a augmenté, mais le taux de clic a diminué. Ils restent tous les deux très élevés, avec 58% et 8% respectivement.
- Le nombre d'articles de blog a diminué, car différentes activités ont sollicité l'équipe : le changement d'identité graphique, le chantier de l'éolienne, le changement des statuts et aussi une naissance !

1 132 Followers Facebook



Statistiques Facebook	2021	2022	2023
Couverture de la Page Facebook	22.137	57.153	7.100
Visites sur la Page Facebook	1.373	4.379	2.300
Nouvelles mentions J'aime de la Page	70	171	-
Couverture payée	0	27.584	0
Followers		1.071	1.132
Nombre de publications		46	48

Emails de masse	2020	2021	2022	2023
Nombre d'envoi	18	32	25	31
Total destinataires	22.308	47.692	34.429	47.773
Total ouvertures	11.775	24.809	17.149	23.092
Total clicks	2.938	4.703	3.464	3.638
Taux d'ouverture	53 %	52 %	50 %	58 %
Taux de clicks	13 %	10 %	10 %	8 %

Un visage humain à la coopérative



6 GT Administration des coopérateurs

Ce GT peu visible, puisque fonctionnant essentiellement en back office, traite les souscriptions (Patrick Nardi), les réponses aux mails adressés à info@emissions-zero.coop via l'outil Freshdesk, le traitement des retraits de parts ainsi que la gestion des successions en cas de décès de coopérateurs (Giovanni Burlin et Michel Damay). Anne Wouters a assuré l'interface pour le GT Finances pour tout ce qui touche aux transactions financières avec les coopérateurs (paiements, demandes de remboursement de parts, etc.).

Modification des statuts des sociétés et associations

En Belgique, les types de sociétés (s.a., srl, sprl, sprlu, asbl ...) étaient tellement nombreux qu'il devenait urgent d'y mettre de l'ordre. Le gouvernement confia ce travail à des spécialistes universitaires qui œuvrèrent dans une telle discrétion que la société coopérative faillit disparaître, s'il n'y avait eu protestation... Leur œuvre, c'est la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des Sociétés et des Associations (CSA).

Votée à l'unanimité par la Chambre, cette loi obligeait toutes les sociétés et associations à s'y conformer avant le 31 décembre 2023, aux risques de se retrouver dans un statut éventuellement non souhaité, les clauses contraires à la loi étant évidemment considérées comme nulles et non avenues.

Comment cela se passe...

Pour les administrateurs de société et/ou d'association, cette obligation constitua l'occasion d'adapter les statuts aux temps actuels, notamment dans le domaine informatique. En fait, la plupart du temps, un seul administrateur s'attaque à ce pensum, faisant appel à un notaire pour l'aider dans cette tâche. Il fait des propositions, le Conseil d'Administration les discute, les reformule éventuellement, puis les entérine avant d'aller plus avant. Le Conseil, ou Organe d'Administration, doit alors convoquer une assemblée générale extraordinaire (AGE). Réunir une AGE est aisé dans certains cas, très compliqué dans d'autres. Une deuxième AGE est nécessaire si la première ne réunit pas le quorum (plus de la moitié des voix). Une représentation par procuration est prévue selon les statuts toujours en vigueur. Les résolutions étant votées, le notaire les consigne et les nouveaux statuts peuvent être publiés au Moniteur belge.

Nos différentes assemblées générales extraordinaires

Pour la simplicité, prenons les dates de signature des nouveaux statuts passés devant le notaire.

COCITER srl devient COCITER sc

La mise en conformité des statuts de COCITER srl s'est déroulée le mardi 7 novembre 2023 en l'Etude du Notaire Constant Jonniaux à 7322 Pommeroeul.

COCITER a été fondée par 14 coopératives citoyennes productrices d'électricité renouvelable. Plusieurs modifications ont été apportées aux statuts. En résumé :

- Communauté d'Energie Renouvelable: obtention de l'agrément par défaut ;
- CNC / Société Coopérative : obtention de l'agrément par défaut ;
- Entreprise sociale : agrément prévu sans y souscrire directement ;
- Au capital de Cociter, uniquement les personnes morales.
- Deux classes d'actions :
 - o Classe A pour les membres de RescoopW.
 - o Classe B pour des sociétés du type W-Alter.
- Conseil d'administration :
 - o min 3 administrateurs. Pas de maximum ;
 - o La majorité doit représenter des parts A ;
 - o Possibilité d'avoir un administrateur externe ;
 - o Durée 4 ans ;
 - o Procuration uniquement à un autre administrateur.

- Changement du ROI : deux tiers des voix de chaque collège.
- Procuration en assemblée générale: maximum une par représentant.
- Droit de vote en AG
 - o max : 10% (pour être en accord avec les termes de l'Alliance Coopérative Internationale).
- Cociter peut émettre des obligations.

Les Moulins du Haut-Pays (MHP) sclr devient MHP srl

La mise en conformité des statuts de la sclr MHP s'est déroulée le lundi 18 décembre 2023 devant le notaire Jean-Louis Lhôte, en l'Etude des Notaires associés J-L Lhôte et Rosaline Mac Callum à 7370 Dour. Le président de MHP avait reçu trois procurations. Tous les coopérateurs étaient présents ou représentés. L'assemblée générale extraordinaire était réunie au complet.

Société coopérative à son origine en 2009, MHP a connu plusieurs modifications de statuts afin d'intégrer de plus en plus les communes de Dour et de Quiévrain dans son actionnariat. L'actionnariat (1000 parts) se dessine comme suit :

Emissions Zéro : 499,50 parts ;

Commune de Dour : 356,36 parts ;

Commune de Quiévrain : 140,14 parts ;

Trois particuliers : chacun 1 part ;

Banque Triodos : 1 part.

Cette répartition n'est pas modifiée dans les nouveaux statuts. MHP devient une société à responsabilité limitée (SRL), ce qui correspond d'ailleurs à son fonctionnement. Comme une SRL peut avoir un capital relativement faible, voire nul, et comme MHP n'a plus de dettes à rembourser, l'AGE décide de conserver, sur les apports de 1,1 million d'euros, 220.000 euros indisponibles tandis que 880.000 euros sont rendus disponibles.

Le siège de la société est, en outre, transféré en l'hôtel de ville de Dour, 1, Grand Place, 7370 Dour.

Emissions Zéro sclr devient Emissions Zéro sc

La mise en conformité des statuts d'Emissions Zéro (EZ) sclr s'est déroulée le mercredi 20 décembre 2023 en l'Etude du Notaire Coême (notaire associé) à 4420 Tilleur (Saint-Nicolas). Emissions Zéro est représentée par son président. Celui-ci déclara que les formalités nécessaires au bon déroulement de l'Assemblée Générale avaient été respectées, qu'une assemblée générale extraordinaire (AGE) avait été organisée en date du 3 novembre 2023 à Namur. Mais comme le Quorum de présence n'avait pas été atteint à cette date, une deuxième AGE fut organisée le 24 novembre 2023, avec le même ordre du jour, toujours à Namur. Toutes les conditions étant remplies, l'AGE put délibérer et statuer valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Lucas Gossiaux, administrateur EZ, fut le principal auteur de la modification des statuts. En accord avec le Conseil d'Administration, il proposa deux versions possibles. Après explications concernant l'alternative, un vote intervint et, à l'unanimité moins une voix, une version fut adoptée par l'assemblée générale extraordinaire. Ce vote accompli, l'AGE du 24 novembre 2023 a voté à l'unanimité toutes les résolutions relatives à la modification des statuts d'EZ.

1. Adapter la forme légale et le capital de la Société à la forme correspondant à la Société coopérative agréée comme entreprise sociale ;
2. Maintenir le compte de capitaux propres statutairement indisponible ;
3. Mettre à jour les statuts en concordance avec le Code des Sociétés et des associations (CSA);
4. Modifier l'objet pour être reconnu en tant que Communauté d'Énergie Renouvelable (CER) ;
5. Adapter l'organisation des Assemblées Générales en distanciel, et intégrer certains moyens numériques dans la gestion de la coopérative (signature) ;
6. Modifier les statuts pour permettre l'agrément comme entreprise sociale ;
7. Adopter de nouveaux statuts sur base des résolutions qui précèdent ;
8. Prévoir les procurations et pouvoirs nécessaires pour mettre en exécution les décisions prises lors de cette AGE.

Ochain Energie srl devient Ochain Energie srl

La mise en conformité des statuts d'Ochain Energie srl s'est déroulée le jeudi 21 décembre 2023 en l'Etude de la Notaire Bénédicte Lecomte à 4520 Ouffet. Ochain Energie a 4 actionnaires : Emissions Zéro : 2500 parts, Grégory Racelle : 1000 parts (206+794), Coretec : 394 parts et Condroz Energie Citoyenne (CEC): 25 parts, soit en tout 3919 parts. Etaient présents : Marc Installé, administrateur EZ et président d'OCE ; Joseph François, président d'EZ, lui ayant donné procuration ; Grégory Racelle, avec les procurations de Coretec et de CEC. Toutes les parties étant présentes, l'AGE peut valablement délibérer. Deux résolutions sont à retenir :

1°) En application de l'article 39, §1, alinéa 1 et 3 de la loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations, la société adopte la forme légale attribuée à l'article 41, § 1er, 1er alinéa, c'est-à-dire celle de la société à responsabilité limitée (en abrégé SRL).

2°) Capital

Le capital libéré s'élève à 1.268.740 € et la réserve légale de la société s'élève à 37.829,26 €. Dans la mesure où la société devient SRL, elle peut supprimer immédiatement le compte de capitaux propres statutairement indisponible et rendre ces fonds disponibles pour distribution. Par conséquent, il ne doit pas être mentionné dans les statuts de la société.

Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (HOSe) srl devient HOSe srl

La mise en conformité des statuts de la srl Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (HOSe) s'est déroulée le vendredi 29 décembre 2023 devant Maître Laurence Annet en l'étude des notaires P-Y Erneux et L. Annet à 5101 Erpent (Namur). Lors de cette AGE, étaient présents Alain Damay, président, ayant reçu de nombreuses procurations ; Frédéric Chaudoir (Hydro-B) ; Kadosa Hedesi (Allons en Vent) ; Jean-Marc Forro (CEC) ; Yvan Guillaume (Wattardenne) ; Joseph François (Emissions Zéro, porteur des procurations de Dimitris Stamatoukos et de Gaëtan Schwarzbaum, administrateurs EZ). Guy Verrecas (HesbEnergie) et Niels Duchesne (Hydro-B) étaient présents via la vidéoconférence.

HOSe est composé à 50% par Hydro-B s.a. et à 50% par 10 coopératives citoyennes, les coopératives citoyennes associées (CCA) où Emissions Zéro constitue 50% des apports.

1°) Dans son rapport spécial, Frédéric Chaudoir, administrateur délégué, constate que la société ne répond pas à la définition de la société coopérative telle que définie à l'article 6 :1 du Code des sociétés et des associations, étant une société de développement et d'exploitation, animée d'un esprit lucratif, et non destinée, en premier chef, à satisfaire les aspirations et besoins de ses actionnaires. Le Conseil d'administration souhaite donc la transformer en une société à responsabilité limitée. C'est l'une des résolutions votées à l'unanimité par l'AGE.

2°) En application de l'article 39, §2, alinéa 2 de la loi du 23 mars 2019, l'assemblée constate que la partie libérée de l'ancienne part fixe du capital social ainsi que la réserve légale de la société, soit 600.000€, ont été convertis de plein droit en un compte de capitaux propres statutairement indisponible. L'AGE décide immédiatement, conformément à la modification des statuts, de supprimer le compte de capitaux propres statutairement indisponible et de rendre ces fonds disponibles pour distribution. Par conséquent, il ne doit pas être mentionné dans les statuts de la société. Pour autant que de besoin, il est précisé que la partie libérée de l'ancienne partie variable du capital social, soit 800.000€, est également disponible pour distribution. Vote à l'unanimité par l'AGE.

3°) Une question est posée à propos de l'objet: certains points font référence à des possibilités d'activités dans le domaine agricole et horticole. Est-ce raisonnable ? Le président Damay souligne en effet que l'objet est extrêmement large. Or, qui peut le « plus » peut le « moins ». Mais il est très probable que certaines activités ne soient jamais mises en œuvre par l'organe d'administration. Car Il faut savoir que, pour la simplicité, l'objet de la société est un copié-collé de celui d'Ochain Energie, ce qui explique l'allusion aux activités agricole et horticole. Dans l'AGE, des voix s'élèvent pour dire que l'achat d'une tondeuse à gazon, par exemple, peut se révéler nécessaire pour l'entretien des abords des sites hydroélectriques. Un tel achat serait donc licite. Finalement, l'AGE, à l'unanimité, maintient tel quel l'objet de la société.

4°) Dans certains cas, la décision du CA n'est définitive que s'il y a double quorum.

Monceau Hydro s.a. devient Monceau Hydro srl

La mise en conformité des statuts de Monceau Hydro s.a. (MH) a suivi immédiatement la mise en conformité de Hydroélectricité d'Ourthe et Sambre (HOSe), toujours devant Maître Laurence Annet, (notaires associés) à 5101 Erpent (Namur). La composition de l'AGE est inchangée.

L'actionnariat de MH est composé à 25% de Hydro-B et à 75% des coopératives citoyennes associées (CCA). Emissions Zéro constitue la moitié des apports de CCA.

1°) Dans son rapport spécial, Niels Duchesne, administrateur délégué, rappelle que la Société Monceau Hydro a été constituée sous la forme d'une société anonyme. Par souci de cohérence, le Conseil d'administration souhaite adopter la même forme juridique de société pour toutes les sociétés du «groupe HOSe». En vertu du nouveau code des sociétés et des associations, la SRL deviendra la forme standard pour les entreprises qui cherchent à obtenir une responsabilité limitée privée. Dans l'exposé des motifs de cette nouvelle loi, la SA est destinée aux grandes entreprises à large actionnariat. La SRL sera la forme naturelle de toutes les autres sociétés.

2°) L'assemblée prend connaissance de la situation active et passive de la société au 30 septembre 2023. L'assemblée prend ensuite connaissance du rapport de Monsieur Ghislain DOCHEN, réviseur d'Entreprises. La SRL continuera les écritures et la comptabilité tenue par la société anonyme, les postes restant intacts sous réserve de ce qui résulte de la suppression du capital et d'un compte de capitaux propres indisponibles. La SRL conserve le même numéro au Registre des Personnes Morales.

- La transformation se fait sur base de la situation active et passive, arrêtée au 30 septembre 2023.
- Toutes les opérations faites depuis cette date sont réputées réalisées par la SRL, notamment pour ce qui concerne l'établissement des comptes sociaux.

3°) Les 1.000 actions actuelles sont réparties ainsi qu'il suit :

- Les 250 actions de la Société Anonyme « HYDRO B » deviennent des actions de classe A ;
- Les 750 actions détenues par les CCA deviennent des actions de classe B.

4°) La question du double quorum n'intervient pas dans MH.



ÉMISSIONS ZÉRO

Le Conseil Consultatif des Coopérateurs



Comme chaque année depuis son instauration, le Conseil Consultatif des Coopérateurs (CCdC) se réunit mensuellement.

Cette réunion continue à s'exercer en visioconférence (SKYPE) tous les derniers mercredis des mois pairs et vendredis des mois impairs. Ceci permet aux membres de s'organiser en fonction de leur disponibilité et de leur occupation professionnelle.

Nous devons insister pour un accueil de nouveaux coopérateurs dans notre structure, afin de pérenniser le CCdC. Si vous êtes prêt(e) à accorder 1 à 2 heures par mois, nous serons heureux de vous accueillir dans notre conseil. Il suffit d'envoyer un courriel à giovanni.burlin@emissions-zero.coop et d'accepter la clause de confidentialité, certaines informations restant sensibles. En 2023, nous avons été heureux d'accueillir deux nouveaux membres actifs. Le conseil consultatif des coopérateurs compte désormais 7 membres ACTIFS.

Le CCdC est représenté à tous les conseils d'administration d'Emissions Zéro » par 2 (voire trois) membres.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la transparence et confiance envers le conseil d'administration.

En 2023, aucune demande spécifique n'a été demandée par le CA malgré les difficultés rencontrées par notre filiale MBH (Moulin du Bois de la Hutte – éolienne de la Louvière). Ce fut un souci permanent. Heureusement, Dimitris Stamatoukos (administrateur) a pu gérer de façon professionnelle la partie technico-commerciale de notre filiale avec le soutien des membres du CA MBH.

Nous déplorons évidemment le dépassement du budget de MBH, tel qu'il était prévu dans le plan d'affaires présenté à l'Assemblée générale lors du vote pour le projet. En effet, les charges (dépenses) ont été supérieures à celles prévues ; celles-ci, en général, l'ont été pour des événements non maîtrisés et absolument nécessaires pour la survie dudit projet.

Malgré cela, les membres du CCdC apprécient le travail effectué par notre administrateur ayant pris en charge le suivi du chantier.

En 2023 donc, aucune demande spécifique n'a été adressée au CCdC, notamment du fait que nos représentants participent aux réunions du CA.

Au niveau du CA, une modification importante est survenue. En effet, vu le temps consacré aux réunions du CA, une décision a été prise pour « préformater » les points prévus aux réunions du CA. C'est ainsi qu'a été institué un « Bureau Opérationnel » (BO) qui gère les points du CA en fonction des priorités et les présente par la suite aux décisions de ce même CA.

Le CCdC approuve cette méthode de fonctionnement.

Une dernière remarque, en plus d'un administrateur officiel, nous disposons d'un accès au CA de COCITER en tant qu'observateur.

À vous rencontrer,

Les membres du CCdC.

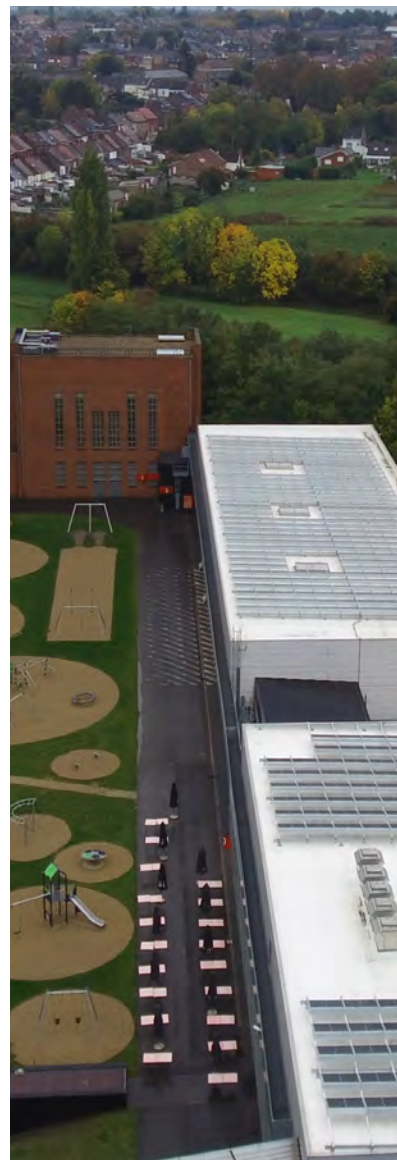
Rapporteur 2024: giovanni.burlin@emissions-zero.coop

Membres actifs : Thierry Lamouline, Pascal Dandoy, Bruno Debel, Donatienne Portugaels, Michel Damay, Sergio Giaccobe,



ÉMISSIONS ZÉRO

Activités extérieures



1 Tour de la biométhanisation

Auvelais

C'est à Auvelais, le 16 février 2023, que **Valbiom**, dont notre coopérative EZ est membre, a lancé le tour de la biométhanisation 2023. Il s'est clôturé à Ochain le 23 mars 2023 après un détour par Tenneville, le 9 mars de la même année.

L'asbl Valbiom propose des services d'appui et de consultance afin d'aider et accompagner des projets pour concrétiser des solutions durables en économie biosourcée.

À Auvelais, la matinée s'est déroulée en deux temps :

- Une conférence sur la communication des projets.
- Une visite de la centrale d'Auvelais.

Lors de la conférence, Michaël Gerlus (Valbiom) a insisté sur le rôle important d'une bonne communication à propos d'un projet. Les interlocuteurs sont multiples (administration, citoyens, élus locaux, professionnels...). Les remarques et commentaires peuvent entraîner des avis négatifs sur la réalisation du projet. Trois règles à retenir : faire un plan com ; le faire le plus vite possible ; se faire aider.

Ensuite, Valentine Moreau (Ideta) a évoqué le projet **Sibiom** situé à Leuze. Un des objectifs majeurs est l'énergie verte au cœur du territoire. Enfin, Philippe Grenier a décrit l'unité de biométhanisation d'Auvelais. Elle produit 1.400 MWh/an d'électricité et 1.800 MWh/an de chaleur. 4 E ont été le fil rouge du projet : Environnement durable, Énergie renouvelable, Économie circulaire, Europe (au niveau des efforts en matière de gaz à effet de serre). Il a terminé la conférence en évoquant les retombées directes et indirectes de la concrétisation du projet.



Vue aérienne de la centrale de biométhanisation souterraine à Auvelais

Tenneville

La deuxième étape du tour de la biométhanisation 2023 nous a conduit à **Tenneville** et avait pour thème « **De l'idée à la mise en route d'une unité de biométhanisation : les étapes clés** ».

Dès 10 h nous avons entendu trois conférences :

- **Aurélien Bardellin**, chargé de projet Biométhanisation et Durabilité, **Valbiom**, a évoqué le montage d'un projet de biométhanisation : un dédale en eaux troubles. Un projet nécessite de la réflexion sur divers aspects : le financement du projet, le choix du terrain, les intrants, le dimensionnement, les technologies utilisées ainsi que la valorisation du biogaz. Il est important de confronter son projet à des tiers, d'échanger et de discuter ces aspects.
- **Kevin Fontaine** de **CSD Ingénieurs** nous a présenté les thématiques de l'étude d'incidences sur l'environnement. L'EIE est une étude imposée par la législation et réalisée par un bureau agréé. Les thématiques concernent la sécurité, les nuisances sonores, la mobilité, les nuisances olfactives, le bilan énergétique et le bilan carbone, et la gestion des eaux. L'EIE est un outil d'aide à la décision, un vecteur de communication ; outil d'accompagnement du porteur du projet, elle propose des pistes d'amélioration et constitue une réelle plus-value pour le projet.
- **Jean-François Paduart**, ingénieur, attaché qualifié au SPW, a précisé le rôle du fonctionnaire technique et la procédure du permis d'environnement – permis unique en ce qui concerne le cas des unités de biométhanisation. Il a rappelé que le collège communal est appelé à se prononcer sur la demande de PE – PU dans le cadre d'une réglementation régionale et sur base de critères relevant de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il conclut qu'il faut bien réfléchir son projet en amont afin d'éviter des adaptations coûteuses en aval.

Suite aux conférences, nous avons visité le site en petits groupes. Située rue de la Pisserote, 1 à Tenneville, l'unité de biométhanisation se trouve au nord de la province du Luxembourg. Les activités y ont débuté il y a plus de 40 ans, en 1979, avec un centre d'enfouissement technique (fermé depuis 2014). Aujourd'hui, une cinquantaine d'employés et ouvriers y travaillent quotidiennement pour assurer différentes activités liées à la valorisation des déchets.

Les outils de valorisation des déchets comprennent :

- une unité de biométhanisation en copropriété (IDELUX Environnement, BEP Environnement et INTRADEL) ;
- une plateforme de co-compostage ;
- une zone de transbordement des sacs bleus PMC ;
- une zone de concassage des inertes ;
- une zone de tri des plastiques agricoles ;
- un sécheur à boues de station d'épuration ;
- une plateforme de séchage de biomasse en conteneurs ;
- une station d'épuration traitant les eaux récoltées sur l'ensemble du site ;
- un centre d'enfouissement technique (fermé).



Machine de tamisage pour la fabrication du compost

Ochain

Il fallait braver une pluie glaçante pour rejoindre Ochain et assister à la troisième étape du Tour de la Biométhanisation. Ochain Energie est un site bien connu des coopérateurs d'Émissions Zéro puisque notre coopérative a participé à la mise en œuvre du projet dont la production d'électricité a commencé en 2017. Cette dernière étape du tour de la biométhanisation avait pour thème « **Du nouveau pour le développement des communautés d'énergie ?** ».

Comme lors des deux étapes précédentes, la matinée s'est déroulée en deux temps, et cette fois nous avons commencé par la visite des lieux avant les conférences. Pour rappel, voici quelques chiffres pour nous rafraîchir la mémoire :

La centrale de bio-méthanisation d'Ochain Énergie

- fournit de **l'électricité renouvelable à 2 200 ménages** grâce à deux moteurs de 600 kW
- produit **l'équivalent de 800 000 litres de fuel** grâce à l'eau chaude résiduelle des moteurs
- permet **d'éviter l'émission de plus de 7 000 tonnes de CO₂** chaque année, en évitant notamment l'achat d'engrais dont la production émet de grandes quantités de gaz à effet de serre (CO₂ et N₂O)
- crée localement et durablement **12 emplois** (directs et indirects)

Les travaux ont commencé en été 2016, la production d'électricité a démarré en mai 2017, et les installations ont été inaugurées le 29 septembre 2017. La capacité de production a été augmentée à l'automne 2020.

Émissions Zéro participe à hauteur de 64% dans Ochain Énergie SCRL, avec des revenus de cette participation depuis 2019.



Un groupe de visiteurs et vue sur le deuxième moteur.

2 Visite du chantier de La Louvière

Mardi 15 août 2023, Emissions Zéro a organisé une visite du chantier de son éolienne citoyenne, en construction à Houdeng (La Louvière), dans le zoning de Garocentre, en bordure de l'autoroute E42. La visite s'est faite sous le soleil et dans la bonne humeur.

En 2022, la coopérative avait réussi le défi de lever 1,6 million d'euros pour financer l'éolienne et elle a reçu le soutien participatif de la coopérative Nosse Moulin. Le défi était de mener seul le chantier, puisqu'aucune grande entreprise d'énergie n'est associée au projet. C'est une première pour la coopérative.

Le mardi 15 août, l'enthousiasme était au rendez-vous: plus de 180 coopérateurs de Emissions Zéro et de Nosse Moulin se sont pressés pour voir les composants de l'éolienne disposés au sol et la gigantesque grue de montage.

Les participants ont aussi pu échanger avec les responsables du chantier – Dimitris et Bernard – ainsi qu'avec les volontaires de la coopérative qui assuraient l'organisation. Les retours furent unanimement positifs d'avoir présenté les dessous d'un tel chantier, avec des décisions importantes à prendre, ainsi que tous les aspects à coordonner – logistique, autorisation, imprévus, cahier des charges, finances...

Les questions furent aussi au rendez-vous et bienvenues : «Le béton est-il enlevé au démantèlement de l'éolienne ?», «Quelle est la durée de vie de l'éolienne ?», «Pourquoi des éoliennes sont-elles parfois à l'arrêt ?»... Un moment qui illustre bien la vision de la coopérative citoyenne, qui ambitionne «que les citoyens se réapproprient l'énergie».

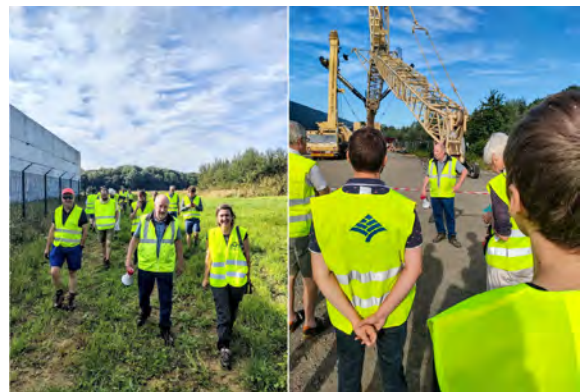


Devant Dimitris - co-responsable du chantier - et un groupe de coopérateurs, la première section du mat de l'éolienne est déjà placée et la tête de la nacelle avec le logo de la coopérative attend patiemment son heure.

La mise en service devra attendre le printemps 2024, pour réaliser le raccordement électrique qui a subi des délais.

Enfin, l'électricité produite sera normalement vendue à Cociter, qui pourra ainsi offrir 1.200 nouveaux contrats à des particuliers. Cociter est ce fameux fournisseur citoyen d'électricité renouvelable, que nous avons co-fondé, et qui a protégé 10.000 clients pendant la crise énergétique en offrant le meilleur prix du marché. Cette coopérative ne cherche en effet pas à faire du surprofit.

Pour ceux qui auraient manqué la visite de cette année, l'inauguration de l'éolienne est déjà prévue au printemps 2024.



Un groupe de coopérateurs est avec Bernard - coresponsable du chantier - et réalise l'ampleur de la grue de montage de l'éolienne.



ÉMISSIONS ZÉRO

À propos...



A propos... COOPEOS

Nous connaissons **Coopeos** à travers le projet de réseau de chaleur à la maison de soins et de repos de Cul des Sarts, « Domaine des Rièzes et Sarts » ; mais connaissons-nous vraiment Coopeos?

Sa raison d'être

Coopeos est une coopérative citoyenne qui valorise les ressources locales de bois via le chauffage d'entreprises, écoles, communes et autres collectivités. Coopeos a pour ambition de montrer qu'un autre modèle d'entreprise est possible et d'être un levier de changement vers une société plus durable, participative et équitable.

Vision / Mission

Coopeos souhaite répondre à 3 défis sociétaux :

- réduire les énergies fossiles (coût, raréfaction et impacts environnementaux et géopolitiques) ;
- valoriser des déchets (volume croissant, coûts de traitement, sous-valorisation) ;
- faire face à des modèles d'entreprise excluants, déshumanisants, de plus en plus déconnectés des besoins de base des individus (sens, participation, reconnaissance, ...)

Comment ?

- En convertissant des déchets verts en combustible renouvelable à haute valeur ajoutée ;
- En développant des solutions de performance énergétique qui s'appuient sur...
 - des circuits courts d'approvisionnement ;
 - des modèles d'économie circulaire et de fonctionnalité ;
 - en co-crédant, avec toutes les parties prenantes, des démarches d'éducation et de sensibilisation au développement durable

Et cela sur base d'une gouvernance démocratique.

Avec pour objectif de :

- réduire l'impact environnemental (réchauffement, pollution, ...) ;
- réduire la facture énergétique des collectivités ;
- créer des emplois locaux, durables, non délocalisables et respectueux des personnes ;
- réduire le coût associé aux déchets verts tant pour les producteurs de ces déchets que pour les collectivités qui les traitent ;
- démontrer qu'un autre modèle d'entreprise économiquement viable est possible ;
- être ainsi globalement un levier de changement vers une société plus durable, participative, et équitable.



Le silo à bois et les deux containers renfermant la chaufferie bois.